Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Groupe Canaccord Genuity Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de **Groupe Canaccord Genuity Inc.** et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 mars 2024 et 2023, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe aux 31 mars 2024 et 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de l'opinion de l'auditeur sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Notre description de la façon dont chaque question ci-après a été traitée dans le cadre de l'audit est fournie dans ce contexte.

Nous nous sommes acquittés des responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport, y compris à l'égard de ces questions. Par conséquent, notre audit a comporté la mise en œuvre de procédures conçues dans le but de répondre à notre évaluation des risques d'anomalies significatives dans les états financiers consolidés. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris les procédures mises en œuvre en réponse aux questions ci-après, fournissent le fondement de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés ci-joints.

Comptabilisation des produits tirés des transactions de financement de sociétés et de fusions et acquisitions

Au 31 mars 2024, les produits tirés des honoraires de consultation liés aux transactions de financement de sociétés et de fusions et acquisitions du Groupe s'élevaient à 230,5 millions \$. Le Groupe comptabilise les produits tirés des honoraires de consultation lorsque l'obligation de prestation liée à la transaction sous-jacente est remplie aux termes de l'entente.

Étant donné que la taille de chaque transaction qui donne lieu à des honoraires de consultation est souvent importante et que le nombre de transactions et le moment auquel elles sont réalisées peuvent grandement varier d'une période à l'autre selon le niveau d'activité sur le marché, cet aspect de l'audit est considéré comme un risque d'audit clé. Lorsque des transactions importantes sont conclues vers la date de clôture, une évaluation est effectuée pour déterminer dans quelle période le Groupe a rempli ses obligations de prestation et peut ainsi comptabiliser les produits correspondants. Les détails des méthodes comptables du Groupe relatives à la comptabilisation des produits des activités ordinaires sont présentés à la note 5, « Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables ».

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour tester les produits comptabilisés tirés des honoraires de consultation, nos procédures d'audit ont compris, entre autres :

- Nous avons choisi un échantillon des transactions donnant lieu à des honoraires de consultation et examiné les contrats exécutés pour déterminer si l'obligation de prestation a été remplie progressivement ou à un moment précis.
- Nous avons testé un échantillon de transactions donnant lieu à des honoraires de consultation en cours à la date de clôture et évalué si les obligations de prestation liées aux services de consultation fournis progressivement ont été comptabilisées conformément à l'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (« IFRS 15 »), en obtenant des

éléments probants sur la prestation des services et en établissant une comparaison avec la partie des produits comptabilisés pour la période de prestation des services.

- Nous avons passé en revue les documents sources sur une base d'échantillonnage, y compris les ententes exécutées et les encaissements, pour obtenir des éléments probants quant à savoir si les obligations de prestation ont été remplies pour les transactions de consultation conclues avant et après la fin de l'exercice, et avons évalué si les produits ont été comptabilisés dans la période appropriée.
- · Nous avons évalué les méthodes comptables critiques du Groupe et les informations y afférentes dans les états financiers consolidés pour déterminer si elles reflètent adéquatement les transactions en question et si elles sont conformes à l'IFRS 15.

Dépréciation du goodwill affecté à des unités génératrices de trésorerie

Au 31 mars 2024, le Groupe avait comptabilisé un goodwill de 615,5 millions \$ à l'état de la situation financière et l'avait affecté à des unités génératrices de trésorerie (« UGT ») aux fins des tests de dépréciation. La direction évalue au moins une fois par an, ou lorsqu'il existe des indices de dépréciation, si la valeur comptable de ces actifs a subi une perte de valeur. Dans le cadre des tests de dépréciation du goodwill, la direction compare la valeur comptable d'une UGT à sa valeur recouvrable qui est établie au moyen de la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité ou la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les tests de dépréciation des UGT reposent sur des estimations des valeurs recouvrables fondées sur des prévisions sur cinq ans avec une valeur finale pour la période subséquente. Compte tenu de la nature subjective des données d'entrée importantes pour le modèle de dépréciation, y compris la fluctuation des produits des activités ordinaires, la charge de rémunération au rendement, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, les résultats du modèle sont sensibles aux données d'entrée qui font appel au jugement de la direction.

Compte tenu de la subjectivité inhérente aux prévisions et à l'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'importance du goodwill comptabilisé et affecté aux UGT au 31 mars 2024, cet aspect de l'audit est considéré comme un risque d'audit clé. Les détails des méthodes comptables du Groupe relatives au goodwill sont présentés à la note 5, « Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables ».

Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit

Pour tester la juste valeur diminuée des coûts de la vente estimative des UGT, nos procédures d'audit ont compris, entre autres :

- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué le caractère approprié et l'exactitude mathématique des modèles de dépréciation utilisés à l'égard des UGT. Dans le cadre de cette évaluation, nous avons comparé les valeurs comptables de chaque UGT qui figurent dans les modèles aux registres financiers du Groupe et comparé les UGT identifiées par le Groupe au niveau le plus bas auquel les activités font l'objet d'un suivi par la direction et d'autres membres de l'organisation, et évalué si le regroupement des UGT était approprié aux fins du test de dépréciation.
- Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons évalué les hypothèses et les données d'entrée utilisées par le Groupe aux fins du calcul de la valeur recouvrable des UGT, y compris les produits des activités ordinaires, la charge de rémunération au rendement, le taux d'actualisation et le taux de croissance final, en comparant ces hypothèses aux résultats historiques et à des données provenant de tiers.
- Nous avons procédé à des analyses de sensibilité des principales hypothèses, notamment les taux de croissance des produits des activités ordinaires et les taux de croissance des charges afin d'évaluer les variations de la valeur recouvrable des UGT qui résulteraient de modifications apportées aux hypothèses.
- · Nous avons évalué les informations fournies par le Groupe à l'égard de cette question.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- · du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur les autres informations contenues dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci
 résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons
 des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative
 résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la
 collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Sean Musselman.

Ernet & young s.r.l./s.E.N.C.R.L.

Toronto, Canada Le 5 juin 2024 Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés

Groupe Canaccord Genuity Inc. États de la situation financière consolidés

		31 mars 2024	31 mars 2023
Aux (en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		855 604	1 008 432
Titres détenus	6	575 011	715 078
Créances clients	9, 25	3 426 058	3 355 203
Impôt sur le résultat à recevoir		33 753	34 209
Total des actifs courants		4 890 426	5 112 922
Actifs d'impôt différé	16	71 004	90 733
Placements	10	12 913	18 101
Matériel et aménagements des locaux loués	13	61 000	48 180
Immobilisations incorporelles	15	288 303	305 915
Goodwill	15	615 539	622 820
Actifs au titre de droits d'utilisation	14	193 280	103 729
Total de l'actif		6 132 465	6 302 400
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Titres vendus à découvert	6, 7	495 246	556 303
Dettes fournisseurs et charges à payer	9, 25	3 463 454	3 720 332
Provisions	29	21 007	19 660
Impôt sur le résultat à payer		2 096	2 177
Dette subordonnée	17	7 500	7 500
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	18	13 672	13 342
Tranche à court terme des obligations locatives	20	24 579	26 712
Tranche à court terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	7, 11	10 112	17 325
Total des passifs courants		4 037 666	4 363 351
Passifs d'impôt différé	16	53 337	55 728
Passifs dérivés	7, 19	110 007	61 705
Passifs différés et passifs éventuels	7, 11	12 345	36 673
Emprunt bancaire	18	287 857	293 780
Débentures convertibles	19	80 973	_
Obligations locatives	20	190 169	92 526
Total du passif		4 772 354	4 903 763
Capitaux propres			
Attribuables aux porteurs de titres de capitaux propres de GCGI		995 645	1 054 639
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		364 466	343 998
Total des capitaux propres		1 360 111	1 398 637
Total du passif et des capitaux propres		6 132 465	6 302 400

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration :

« Daniel Daviau » « Terrence A. Lyons »

DANIEL DAVIAU TERRENCE A. LYONS

Groupe Canaccord Genuity Inc. Comptes de résultat consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)	Notes	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES			<u> </u>
Commissions et honoraires		755 193 \$	749 114 \$
Financement de sociétés		174 694	160 944
Honoraires de consultation		230 530	364 554
Négociation à titre de contrepartiste		105 158	117 238
Intérêts		197 809	115 245
Divers		15 421	3 302
		1 478 805	1 510 397
CHARGES			
Charge de rémunération		858 652	936 872
Frais de négociation		84 505	96 083
Locaux et matériel		22 645	21 986
Communications et technologie		90 639	85 482
Intérêts		92 677	54 539
Frais d'administration		128 472	138 461
Amortissement	13, 15	38 766	41 634
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	14	29 299	26 335
Frais de développement		49 764	36 058
Frais de restructuration		18 147	_
Frais connexes aux acquisitions		_	7 403
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	15	17 756	102 571
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	7	13 250	11 629
Ajustement de la juste valeur des débentures convertibles – composante passif dérivé	7	4 421	_
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	7	(27 325)	(14 278)
Quote-part de la perte d'une entreprise associée		70	55
		1 421 738	1 544 830
Résultat net avant impôt sur le résultat		57 067	(34 433)
Charge d'impôt sur le résultat	16		
Exigible		12 041	20 173
Différé		15 244	136
		27 285	20 309
Résultat net de l'exercice		29 782	(54 742)
Résultat net attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		(13 163)	(90 104)
Participations ne donnant pas le contrôle	8	42 945	35 362
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)			
De base	22	91 765	87 382
Après dilution	22	S. O.	S. 0.
Résultat par action ordinaire			
De base	22	(0,27) \$	(1,16) \$
Après dilution	22	(0,27) \$	(1,16) \$
Dividendes par action privilégiée de série A	23	1,00 \$	1,00 \$
Dividendes par action privilégiée de série C	23	1,71 \$	1,71 \$
Dividendes par action ordinaire	23	0,34 \$	0,34 \$

Groupe Canaccord Genuity Inc. États du résultat global consolidés

Dour los eversiose elec los (en milliere de dellere canadiene)		31 mars 2024	31 mars 2023
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)		\$	D
Résultat net de l'exercice		29 782	(54 742)
Autres éléments du résultat global			
Variation nette des profits latents à la conversion des établissements à l'étranger nette, de l'impôt		7 650	38 832
Résultat global de l'exercice		37 432	(15 910)
Résultat global attribuable aux :			
Actionnaires de GCGI		(9 056)	(54 001)
Participations ne donnant pas le contrôle	8	46 488	38 091

Groupe Canaccord Genuity Inc. États des variations des capitaux propres consolidés

Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Actions privilégiées au début et à la fin de l'exercice	21	205 641	205 641
Actions ordinaires au début de l'exercice		566 345	576 166
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme		000 040	370 100
(« RILT »)		(30 116)	(69 416)
Actions ordinaires dont les droits sont acquis libérées par les fiducies pour les		50.004	55.040
avantages du personnel		59 981	55 240
Variation des actions visées par l'engagement de rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		_	3 411
Actions émises dans le cadre de l'acquisition de Sawaya Partners		2 883	2 883
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement		17 187	1 924
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le			
cours normal des activités		_	(4 034)
Prêts nets destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		251	171
Actions ordinaires à la fin de l'exercice	22	616 531	566 345
Surplus d'apport au début de l'exercice		49 400	64 241
Paiements fondés sur des actions, montant net		(49 400)	(12 444)
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le			
cours normal des activités		_	(2 597)
Actions visées par l'engagement de rachat dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités		_	2 537
Prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		_	(171)
Variation de l'actif d'impôt exigible net et de l'actif d'impôt différé liés aux paiements			,
fondés sur des actions		_	(2 166)
Surplus d'apport à la fin de l'exercice		_	49 400
Résultats non distribués au début de l'exercice		119 552	251 540
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI		(13 163)	(90 104)
Paiements fondés sur des actions, montant net		109	_
Exercice des options sur actions liées au rendement		(4 625)	_
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux paiements fondés sur des actions		(885)	_
Prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis		(251)	_
Dividendes sur actions ordinaires	23	(30 781)	(30 936)
Dividendes sur actions privilégiées	23	(11 408)	(10 948)
Résultats non distribués à la fin de l'exercice		58 548	119 552
Contrepartie différée au début de l'exercice		8 495	11 378
Paiement au cours de l'exercice		(2 883)	(2 883)
Contrepartie différée à la fin de l'exercice		5 612	8 495
Cumul des autres éléments du résultat global au début de l'exercice		105 206	69 103
Autres éléments du résultat global attribuables aux actionnaires de GCGI		4 107	36 103
Cumul des autres éléments du résultat global à la fin de l'exercice		109 313	105 206
Total des capitaux propres		995 645	1 054 639
Participations ne donnant pas le contrôle à la fin de l'exercice	8	364 466	343 998
Total des capitaux propres		1 360 111	1 398 637

Groupe Canaccord Genuity Inc. Tableaux des flux de trésorerie consolidés

		31 mars	31 mars
		2024	2023
Pour les exercices clos les (en milliers de dollars canadiens)	Notes	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		00 700	(5.4.7.40)
Résultat net de l'exercice		29 782	(54 742)
Éléments sans effet de trésorerie	40.45	00.700	44.004
Amortissement	13, 15	38 766	41 634
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	14	29 299 15 244	26 335
Charge d'impôt différé Charge au titre de paiements fondés sur des actions	24	964	136 59 495
	24	304	39 493
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	8	13 250	11 629
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	15	17 756	102 571
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	10	70	55
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	7	(27 325)	(14 728)
Ajustement de la juste valeur des débentures convertibles – composante passif	•	(=: 0=0)	(220)
dérivé		4 421	_
Dépréciation des placements	10	5 227	4 750
Charge d'intérêts liée aux obligations locatives		9 045	7 603
Variations des éléments sans effet de trésorerie du fonds de roulement			
Diminution des titres détenus		140 067	336 152
Diminution des créances clients		9 146	83 452
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat à recevoir/à payer, montant net		1 259	(42 351)
Diminution des titres vendus à découvert		(61 057)	(10 987)
Diminution des dettes fournisseurs, des charges à payer et des provisions		(238 797)	(1 135 420)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		(12 883)	(584 416)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Rachat d'actions aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans			
le cours normal des activités		_	(6 631)
Acquisition d'actions ordinaires dans le cadre du régime d'intéressement à long terme		(30 116)	(69 416)
Produit de l'émission d'actions privilégiées convertibles et d'autres instruments de			
capitaux propres dans les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans			102 223
les dépendances de la Couronne, net des frais connexes aux acquisitions Versement de dividendes en espèces sur les actions privilégiées convertibles émises		_	102 223
en lien avec les activités de gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les			
dépendances de la Couronne		(25 169)	(20 368)
Versement de dividendes aux participations ne donnant pas le contrôle en Australie		(6 414)	(7 683)
Produit de l'émission des débentures convertibles, montant net	19	29 844	_
Produit d'un emprunt bancaire		_	159 400
Produit de l'exercice d'options sur actions liées au rendement		12 486	1 924
Paiement d'un emprunt bancaire		(13 461)	(13 041)
Dividendes en espèces versés sur les actions ordinaires		(30 781)	(30 936)
Dividendes en espèces versés sur les actions privilégiées		(11 408)	(10 948)
Paiements de loyers		(35 577)	(33 301)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(110 596)	71 223
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Achat de matériel et aménagements des locaux loués, nets des sorties	13	(23 705)	(24 348)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	15	(1 969)	(4 006)
Acquisition de Punter Southall Wealth, nette de la trésorerie acquise		_	(238 591)
Acquisition de Results International Group LLP		_	(8 211)
Acquisition des activités canadiennes de gestion privée de patrimoine de Mercer Global		(2.442)	
Investments Canada Limited	11	(2 410)	(40.055)
Paiement de contrepartie différée et de contrepartie éventuelle	7	(4 705)	(12 955)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(32 789)	(288 111)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie		3 440	21 475
Diminution de la situation de trésorerie		(152 828)	(779 829)
Situation de trésorerie au début de l'exercice		1 008 432	1 788 261
Situation de trésorerie à la fin de l'exercice		855 604	1 008 432
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		107.006 \$	11E 024
Intérêts reçus		197 806 \$	115 231 \$
Intérêts payés		92 041 \$ 36 432 \$	52 570 \$ 64 532 \$
Impôt sur le résultat payé		30 43∠ \$	04 052 \$

Groupe Canaccord Genuity Inc. Notes des états financiers consolidés

Aux 31 mars 2024 et 2023 et pour les exercices clos à ces dates (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

1. Renseignements sur l'entreprise

Par l'entremise de ses principales filiales, Groupe Canaccord Genuity Inc. (la « Société » ou « GCGI »), courtier en valeurs mobilières de plein exercice indépendant et de premier plan, mène des activités sur les marchés des capitaux en Amérique du Nord, au Royaume-Uni et en Europe, en Asie et en Australie. La Société a aussi des activités de gestion de patrimoine au Canada, au Royaume-Uni, dans les dépendances de la Couronne et en Australie. La Société exerce ses activités dans les deux principaux secteurs de l'industrie des valeurs mobilières : les marchés des capitaux et la gestion de patrimoine. Ensemble, ces activités offrent une vaste gamme de produits de placement complémentaires, de services de courtage et de services de financement de sociétés à la clientèle de la Société composée de particuliers, d'institutions et de sociétés.

Groupe Canaccord Genuity Inc. a été constitué le 14 février 1997 lorsqu'il a déposé un mémoire et des statuts auprès du directeur du registre des sociétés (Registrar of Companies) de la Colombie-Britannique en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique); il est maintenu sous le régime de la loi intitulée *Busin*ess *Corporations Act* (Colombie-Britannique). Le siège social de la Société est sis au Suite 2200 – 609 Granville Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1H2, et son bureau principal est sis au Suite 2200 – 700 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1K8.

Les actions ordinaires de la Société sont cotées sous le symbole CF à la Bourse de Toronto. Les actions privilégiées de série A de la Société sont négociées à la Bourse de Toronto sous le symbole CF.PR.A., et les actions privilégiées de série C de la Société sont inscrites sous le symbole CF.PR.C.

Les produits et le résultat tirés des activités de la Société connaissent de grandes variations d'un trimestre à l'autre et d'un exercice à l'autre en raison de facteurs qui ne dépendent pas de la Société. Les activités de celle-ci sont assujetties à la situation générale sur les marchés des actions et des obligations à l'échelle mondiale.

2. Base d'établissement

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés sont fondés sur le coût historique, sauf pour certains placements qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, les titres détenus, les titres vendus à découvert, les passifs dérivés et les contreparties différées et contreparties éventuelles. Tous ces éléments ont été évalués à la juste valeur, comme il est prescrit par les méthodes comptables pertinentes, hormis certains placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens et tous les montants sont en milliers de dollars, sauf indication contraire.

Le conseil d'administration de la Société a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 5 juin 2024.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés comprennent les états financiers consolidés de la Société, de ses filiales et d'entités ad hoc contrôlées.

Les résultats financiers d'une filiale ou d'une entité ad hoc contrôlée sont consolidés si la Société acquiert le contrôle. Il y a contrôle lorsqu'une entité détient le pouvoir sur une entité émettrice, qu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les comptes de résultat consolidés à compter de la date réelle de l'acquisition ou jusqu'à la date réelle de la cession, selon le cas.

Toutes les transactions et tous les soldes intersociétés ont été éliminés. Dans les cas où une méthode comptable d'une filiale diffère des méthodes comptables de la Société, la Société a effectué les ajustements appropriés pour assurer leur conformité aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont dressés pour la même période de présentation de l'information financière que ceux de la société mère.

UTILISATION DE JUGEMENTS, D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

La préparation des présents états financiers consolidés exige de la direction qu'elle porte des jugements, effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés des produits, des charges, des actifs et des passifs, sur les notes explicatives et sur l'information à fournir à l'égard des passifs éventuels à la date de clôture. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

Certains facteurs ont une incidence sur les hypothèses que la direction a utilisées pour porter des jugements et effectuer des estimations et suscitent davantage d'incertitude à leur égard. Ces facteurs comprennent, sans toutefois s'y limiter, l'inflation, les interventions monétaires et budgétaires importantes des gouvernements et des banques centrales visant à stabiliser la conjoncture économique, y compris le ralentissement de la croissance économique et la hausse des taux d'intérêt, ainsi que les conséguences des guerres en Ukraine et à Gaza, et de la crise humanitaire en résultant sur l'économie mondiale.

Les jugements, estimations et hypothèses significatifs touchent la consolidation, la comptabilisation des produits des activités ordinaires, les paiements fondés sur des actions, l'impôt sur le résultat et l'évaluation des actifs d'impôt différé, la dépréciation du goodwill, les immobilisations incorporelles et les autres actifs à long terme, les provisions pour pertes sur créances, la juste valeur des instruments financiers de niveau 2 et de niveau 3, les provisions, l'évaluation des contreparties éventuelles et l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle - composante passif dérivé et des débentures convertibles - composante passif dérivé. Des modifications peuvent être apportées aux estimations liées à l'actif net acquis dans le cadre d'une acquisition ainsi qu'à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. Des jugements, des estimations et des hypothèses ont également été utilisés dans le cadre de la répartition du prix d'acquisition préliminaire. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, des estimations et des hypothèses ont été utilisées dans le cadre de l'évaluation du goodwill et des immobilisations incorporelles acquis en lien avec l'acquisition de Results International Group LLP et de Punter Southall Wealth Limited.

La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des politiques et des lois fiscales dans le cadre de ses activités au Canada et à l'étranger. Puisque les lois et les politiques fiscales de plusieurs pays font l'objet de modifications et d'interprétations continues, le résultat final de certaines opérations fiscales reste incertain. La Société subit l'influence des modifications apportées aux lois et aux règlements fiscaux, notamment l'instauration des impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »).

Certains investisseurs institutionnels ont acheté des actions privilégiées convertibles émises par Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited (« CGWM UK »), une filiale de la Société. Les actions privilégiées convertibles émises n'entraînent aucune obligation pour la Société de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier. L'exercice de jugement a été nécessaire pour conclure que les actions privilégiées convertibles sont un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif qui reflète un dérivé visant à régler l'instrument, dans certaines circonstances, en contrepartie de l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK.

La juste valeur des actions privilégiées convertibles émises par CGWM UK a été répartie entre les composantes capitaux propres et passif dérivé respectives. La juste valeur du dérivé a été établie en premier lieu et le montant résiduel a été comptabilisé à titre de composante capitaux propres. Les composantes passif dérivé seront réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière selon la meilleure estimation de la Société à l'égard de leur valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée dans le résultat net de la période. Une grande part de jugement est nécessaire pour formuler les estimations et les hypothèses qui sont utilisées pour établir la juste valeur de la composante passif dérivé à chaque période de présentation de l'information financière.

La Société a émis des débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024. Elles sont classées à titre d'instrument hybride qui comporte deux composantes : une composante passif, laquelle représente l'obligation contractuelle de la Société de verser des intérêts, et une composante dérivé incorporé, laquelle reflète la valeur de l'option de conversion. Le dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur à chaque date de clôture et les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Une grande part de jugement est nécessaire pour formuler les estimations et les hypothèses qui sont utilisées pour établir la juste valeur de la composante passif dérivé à chaque période de présentation de l'information financière.

Dans l'analyse ci-après, à moins d'indication contraire, Hargreave Hale Limited (renommée « Canaccord Genuity Asset Management ») est désignée sous le nom de « Hargreave Hale », Petsky Prunier LLC est désignée sous le nom de « Petsky Prunier », Sawaya Partners LLC est désignée sous le nom de « Sawaya », McCarthy Taylor Limited (renommée « CG McCarthy Taylor Limited »), dont les activités ont été par la suite transférées à CG Wealth Planning Limited, est désignée sous le nom de « McCarthy Taylor ». Thomas Miller Wealth Management Limited (renommée « CG Wealth Planning Limited ») et les activités pour le compte de particuliers de Thomas Miller Investment (Isle of Man) Limited sont désignées sous le nom de « Thomas Miller ». Patersons Securities Limited (renommée « Canaccord Genuity Financial Limited ») est désignée sous le nom de « Patersons ». les activités de gestion des placements de particuliers acquis d'Adam & Company (y compris l'acquisition de la totalité du capital émis d'Adam & Company Investment Management Limited) sont désignées sous le nom de « Adam & Company », Jitneytrade Inc., Finlogik Capital Inc. et Finlogik Inc. sont collectivement désignées sous le nom de « Jitneytrade », Punter Southall Wealth Limited est désignée sous le nom de « PSW », Results International Group LLP est désignée sous le nom de « Results », et les activités de gestion privée de patrimoine au Canada de Mercer Global Investments Canada Limited sont désignées sous le nom de « Mercer ».

Consolidation

Au 31 mars 2024, la Société détenait 65 % (65 % au 31 mars 2023) des actions avec droit de vote de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (« CFGA »), et cette dernière détenait la totalité des actions de Canaccord Genuity (Australia) Limited (« CGAL ») et de Canaccord Genuity Financial Limited (« CGFL »). La Société a évalué ses ententes contractuelles avec les autres actionnaires de CFGA et le contrôle qu'elle détient sur les politiques financières et opérationnelles des deux filiales et elle a déterminé qu'elle devait procéder à la consolidation en vertu de l'IFRS 10, États financiers consolidés (« IFRS 10 »), aux 31 mars 2024 et 2023. La situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de CGAL et de CGFL ont donc été consolidés

La Société détient des fiducies pour les avantages du personnel, qui sont considérées comme des entités ad hoc (note 24), afin de satisfaire à ses obligations envers ses employés qui découlent des régimes de paiements fondés sur des actions de la Société. Les fiducies pour les avantages du personnel ont été consolidées conformément à l'IFRS 10 puisque leurs activités sont menées au nom de la Société et que la Société conserve la majorité des avantages et des risques liés à ces fiducies.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée et que le prix de transaction peut être évalué de facon fiable. Il peut toutefois être nécessaire de faire une estimation pour établir le montant des produits des activités ordinaires qui peut être comptabilisé ainsi que le moment où les obligations de prestation liées aux transactions de financement de sociétés ou de consultation sous-jacentes sont pratiquement remplies.

Paiements fondés sur des actions

La Société détermine le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres et des transactions réglées en trésorerie conclues avec des employés et des administrateurs selon la juste valeur des attributions à la date d'attribution et à chaque date de clôture subséquente pour ce qui est des attributions réglées en trésorerie. La juste valeur est calculée d'après les cours du marché observables ou au moyen d'un modèle d'évaluation approprié. Le recours à des modèles d'évaluation des options aux fins de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation d'hypothèses hautement subjectives, notamment la volatilité attendue des cours, la déchéance attendue, la durée de vie attendue de l'attribution et le taux de dividende attendu. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Les hypothèses et modèles utilisés pour l'estimation de la juste valeur des paiements fondés sur des actions, le cas échéant, figurent à la note 24.

Impôt sur le résultat et évaluation de l'impôt différé

La comptabilisation des passifs d'impôt sur le résultat exige de la direction qu'elle effectue des estimations et qu'elle porte des jugements à l'égard du résultat ultime des déclarations et des cotisations fiscales. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La Société exerce ses activités dans diverses juridictions fiscales et est assujettie à des cotisations individuelles par ces juridictions. Les déclarations fiscales peuvent faire intervenir des questions complexes dont la résolution peut se prolonger considérablement en cas d'un litige ou d'une nouvelle cotisation par les administrations fiscales. Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les pertes fiscales non utilisées dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables auxquels ces pertes fiscales pourront être imputées. La direction doit faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment où les bénéfices imposables futurs seront réalisés et de leur montant.

L'interprétation de règlements fiscaux complexes, la modification de la législation fiscale et le montant des bénéfices imposables futurs, ainsi que le moment où ils seront réalisés, comportent de nombreuses incertitudes. La Société établit des provisions pour impôt d'après des estimations raisonnables à l'égard des conséquences possibles des contrôles par l'administration fiscale respective des pays dans lesquels elle exerce ses activités. Le montant de ces provisions est fondé sur divers facteurs, comme l'expérience de contrôles fiscaux précédents de la Société.

Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an ou lorsqu'un événement ou un changement de circonstances indique qu'une dépréciation a pu se produire, afin d'assurer que la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont attribués est supérieure ou égale à leur valeur comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable, qui correspond au montant le plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité, la direction a recours à des modèles d'évaluation qui prennent en compte des facteurs comme le résultat projeté, le multiple cours-bénéfice, l'exonération des redevances liées aux marques et les taux d'actualisation. La direction doit faire preuve de jugement pour choisir l'approche de détermination de la valeur recouvrable et formuler les hypothèses requises. Ce jugement peut influer sur la valeur recouvrable et sur toute réduction de valeur pour dépréciation. Les hypothèses clés utilisées pour déterminer les valeurs recouvrables des diverses UGT sont présentées à la note 15.

Dépréciation des autres actifs à long terme

La Société évalue ses actifs à long terme amortissables chaque date de clôture pour déterminer s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT contenant l'actif au moyen des meilleures estimations de la direction et de l'information disponible.

Provision pour pertes sur créances

La Société comptabilise des provisions pour pertes sur créances associées aux créances clients, prêts, avances et autres créances selon un modèle prospectif fondé sur les pertes de crédit attendues. La Société constitue une provision pour pertes sur créances en fonction de la politique en matière d'évaluation de la direction fondée sur l'historique des pertes sur créances et ajustée selon les facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. Il faut faire preuve de jugement à l'égard du moment où il faut constituer une provision pour pertes sur créances et du montant des provisions spécifiques requises, en tenant compte de la solvabilité de la contrepartie, des tendances économiques actuelles et de l'expérience. Les soldes des créances clients sont en général garantis par des titres; par conséquent, la provision est habituellement établie après avoir tenu compte de la valeur de marché de la garantie, le cas échéant.

Juste valeur des instruments financiers

La Société évalue certains de ses instruments financiers à la juste valeur, comme il est indiqué à la note 7. La juste valeur est calculée d'après les cours de marché fournis par des sources indépendantes, s'ils sont disponibles. Si aucun cours de marché n'est disponible, la juste valeur est calculée au moyen de modèles d'évaluation. Les données utilisées dans ces modèles, comme la volatilité attendue et la liquidité, proviennent de données de marché observables, si possible, mais si aucune donnée observable n'est disponible, le jugement est requis pour sélectionner ou déterminer les données à utiliser pour le modèle d'évaluation de la juste valeur.

L'estimation des facteurs qui peuvent influer sur la juste valeur et l'estimation des justes valeurs en général comporte inévitablement un degré d'incertitude et d'imprécision, surtout lorsqu'aucune donnée observable n'est disponible. Toute modification des hypothèses et des données utilisées pour évaluer les instruments financiers pourrait avoir une incidence sur les justes valeurs présentées.

Provisions

La Société comptabilise une provision pour les litiges et les enquêtes réglementaires en cours ou en instance. Les provisions relatives aux litiges sont établies selon le jugement de la direction en consultation avec le conseiller juridique, en tenant compte de divers facteurs comme le montant de la réclamation, la possibilité de méfaits de la part d'un employé de la Société et des antécédents. Des provisions pour pertes éventuelles liées à des litiges sont comptabilisées par la Société lorsqu'il est probable que celle-ci subira une perte par suite d'un événement passé et que le montant de la perte peut être estimé de manière fiable. Les provisions au titre du règlement d'affaires règlementaires ou d'affaires d'application de la loi sont constituées selon le jugement de la direction et se fondent sur les informations dont la Société dispose actuellement. Afin d'estimer le montant à comptabiliser, la direction s'est reportée à certaines affaires précédentes d'application de la loi réglées par d'autres sociétés, tout en reconnaissant que les faits et les circonstances de ces affaires pourraient être différents de ceux de la Société. La Société comptabilise également des provisions pour restructuration lorsque les critères de comptabilisation s'appliquant à ces provisions sont respectés.

3. Adoption de nouvelles normes et de normes révisées

Aucune nouvelle norme comptable n'a été adoptée pour l'exercice clos le 31 mars 2024, à l'exception de ce qui suit.

Pilier 2

En mai 2023, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié le document Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2, qui modifie l'IAS 12, Impôts sur le résultat. Les modifications instaurent une exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation de l'impôt différé découlant de l'entrée en vigueur du modèle de règles du Pilier 2 dans certains territoires ainsi que la communication d'informations à son sujet, et des obligations d'information pour les entités touchées afin d'aider les utilisateurs d'états financiers à mieux comprendre l'exposition de la Société aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2, et ce, particulièrement avant sa date d'entrée en vigueur. La Société a appliqué ces modifications au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction - Modifications d'IAS 12

Les modifications apportées à l'IAS 12, Impôts sur le résultat, limitent le champ d'application de l'exception visant la comptabilisation initiale, de sorte qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à des différences temporaires imposables et à des différences temporaires déductibles d'un montant égal, comme les contrats de location et les passifs relatifs au démantèlement. Ces modifications n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Modifications futures des méthodes comptables 4.

Normes publiées, mais non encore en vigueur

Il n'y avait pas de normes publiées qui pourraient raisonnablement avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société et qui n'étaient pas encore en vigueur au 31 mars 2024.

Résumé des informations significatives sur les méthodes comptables

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET DES COMPTES DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Société. Chaque filiale de la Société détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments inclus dans les états financiers de chaque filiale sont évalués au moyen de la monnaie fonctionnelle.

Transactions et soldes

5.

Les transactions en monnaies étrangères sont initialement comptabilisées par la Société et ses filiales au cours de change de leur monnaie fonctionnelle respective en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective au cours de change en vigueur à la date de clôture. Toutes les différences de conversion sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis par la Société et ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle respective aux cours historiques. Les éléments non monétaires évalués à la juste valeur dans une monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les actifs et les passifs des filiales étrangères ayant une monnaie fonctionnelle autre que le dollar canadien sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de clôture, et les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis aux cours de change moyens en vigueur pendant la période. Les profits latents ou pertes latentes découlant de la conversion des filiales étrangères sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global. En cas de cession d'un établissement à l'étranger, la composante des autres éléments du résultat global liée à cet établissement est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

La Société détient également des actifs et des passifs monétaires qui sont des montants à recevoir des établissements à l'étranger ou à payer à ceux-ci. Si le règlement de ces montants à recevoir ou à payer n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible, les écarts de change sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, ces montants à recevoir et à payer représentant une partie de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises séparément sont évaluées au coût lors de la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Par suite de la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles identifiables sont comptabilisées au coût, après déduction de l'amortissement cumulé et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé aux comptes de résultat consolidés à titre de charge d'amortissement.

La Société doit apprécier si la durée d'utilité des immobilisations incorporelles identifiables est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et soumises à des tests de dépréciation chaque fois qu'il y a un indice que l'immobilisation incorporelle identifiable peut s'être dépréciée. La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle identifiable sont passés en revue au moins une fois l'an à la clôture de chaque exercice.

Les immobilisations incorporelles identifiables à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais sont soumises annuellement à un test de dépréciation.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (« Genuity »), de Patersons, de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP »), d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor, de Petsky Prunier, d'Adam & Company, de Sawaya, de PSW, de Results et de Mercer comprennent les relations clients, les ententes de non-concurrence, la marque, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds, les portefeuilles de contrats, les contrats de location avantageux, les portefeuilles de clients et la technologie, qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. Les marques acquises dans le cadre de l'acquisition de Genuity sont considérées comme ayant une durée indéterminée du fait qu'elles offriront à la Société des avantages sur une période continue. Un logiciel en développement ou acquis est amorti sur sa durée d'utilité lorsque l'actif est prêt à être mis en service. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

- · Marques ayant une durée de vie déterminée jusqu'à concurrence de 3 ans
- · Relations clients jusqu'à concurrence de 14 ans
- · Technologie logiciels développés en interne ou acquis jusqu'à concurrence de 10 ans
- · Contrats de gestion de fonds jusqu'à concurrence de 10 ans

- · Portefeuille de contrats durée du portefeuille de contrats, habituellement jusqu'à concurrence de 2 ans
- · Portefeuille de clients jusqu'à concurrence de 10 ans

Logiciels développés en interne ou acquis

Les dépenses relatives au développement ou à l'acquisition de projets sont comptabilisées à titre d'immobilisations incorporelles lorsque la Société peut démontrer la faisabilité technique des actifs en question. Selon l'IAS 38, Immobilisations incorporelles, les actifs sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les coûts capitalisés sont des dépenses directement attribuables au développement des logiciels, comme les coûts liés à l'embauche de personnel, les honoraires de consultation et les honoraires professionnels. L'amortissement des actifs commence lorsque leur développement est terminé et que les actifs sont prêts à être mis en service. Les actifs sont amortis sur la période des avantages futurs prévus.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

La Société évalue chaque date de clôture s'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité d'un actif ou d'une UGT. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable et la perte de valeur est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Afin de déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Les calculs de dépréciation de la Société sont fondés sur les calculs budgétaires annuels, qui sont préparés individuellement pour chacune des UGT de la Société auxquelles les actifs pris individuellement sont attribués. Ces calculs budgétaires couvrent généralement une période de cinq ans. Un taux de croissance à long terme est ensuite calculé et appliqué aux projections de flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés.

Pour les actifs autres que le goodwill, la Société effectue une évaluation chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe un indice que les pertes de valeur comptabilisées antérieurement n'existent plus ou ont diminué. Si un tel indice existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement est reprise seulement si les hypothèses utilisées afin de déterminer la valeur recouvrable de l'actif ont changé depuis la comptabilisation de la plus récente perte de valeur. La reprise est limitée afin que la valeur comptable de l'actif n'excède pas sa valeur recouvrable ou n'excède pas la valeur comptable qui aurait été calculée, nette de l'amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices antérieurs. Une telle reprise est comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés.

Les actifs suivants ont des caractéristiques précises pour les tests de dépréciation :

Goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

Une perte de valeur est calculée pour le goodwill en évaluant la valeur recouvrable de chaque UGT (ou groupe d'UGT) à laquelle se rapporte le goodwill. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures.

Immobilisations incorporelles à durée indéterminée

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au niveau de l'UGT chaque année, au 31 mars, et lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts en espèces, les bons du Trésor, les titres de papier commercial et les acceptations bancaires ayant une échéance de moins de trois mois à partir de la date d'achat, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est un contrat qui donne lieu à un actif financier pour l'une des entités et un passif financier ou un instrument de capitaux propres pour l'autre entité.

i) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

À la comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme des instruments évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement repose sur deux critères : le modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (les « critères des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels »).

Le modèle économique tient compte de l'objectif de la Société, soit de percevoir des flux de trésorerie en détenant les actifs financiers, soit en vendant les actifs ou en optant pour une combinaison des deux.

Classement et évaluation ultérieure

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») s'ils ne respectent pas le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ou s'ils sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de réaliser la valeur de l'actif au moyen d'une vente à court terme. Les actifs financiers à la JVRN sont présentés à la juste valeur, tout profit ou toute perte en découlant étant comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés. Le profit net ou la perte nette présenté dans les comptes de résultat consolidés comprend tous les dividendes non versés et les intérêts générés par l'actif financier. Les actifs financiers évalués à la JVRN comprennent les titres détenus et les placements dans les sociétés sur lesquelles la Société n'exerce pas une influence notable.

La Société évalue périodiquement si le classement de ses actifs financiers classés comme étant à la JVRN est toujours approprié, selon son intention, ou non, de vendre les actifs financiers à court terme. Dans des cas rares, si la Société est dans l'incapacité de négocier ces actifs financiers parce que les marchés sont inactifs ou que la direction modifie considérablement son intention de les vendre dans un avenir prévisible, la Société peut décider de reclasser ces actifs financiers.

Actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Il n'y a aucun actif financier évalué à la JVAERG.

Actifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il est détenu dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de détenir les actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Les éléments de cette catégorie comprennent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les créances clients.

La Société reclasse les actifs financiers seulement lorsque le modèle économique qu'elle suit pour les gérer change.

Dépréciation d'actifs financiers

Les créances clients de la Société sont classées comme des actifs financiers évalués au coût amorti et sont assujetties au modèle fondé sur les pertes de crédit attendues. Les créances client incluent les montants à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières. Tous les montants à recevoir liés aux transactions de financement de sociétés et aux clients ont une échéance de moins de douze mois à compter de la comptabilisation initiale et par conséquent, la provision se limite aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. La Société a établi une politique en matière d'évaluation fondée sur l'historique des pertes de crédit et ajustée en fonction de facteurs prospectifs ou d'autres considérations, le cas échéant. La provision n'est pas considérée comme ayant une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2024. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est réputé être déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif.

Décomptabilisation

Un actif financier est décomptabilisé essentiellement lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif sont échus ou que la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie générés par cet actif.

ii) Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur, puis classés soit comme étant à la JVRN ou comme autres passifs financiers.

Classement et évaluation ultérieure

Passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers classés comme étant à la JVRN incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les autres passifs financiers devant être classés comme étant à la JVRN selon les IFRS et les passifs financiers volontairement désignés à la comptabilisation initiale comme étant à la JVRN. Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus dans un proche avenir. Les profits ou les pertes sur les passifs détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. La Société n'a désigné aucun passif financier qui ne répondait pas à tous autres égards à la définition de passif à la JVRN au moment de la comptabilisation initiale à titre de passif à la JVRN. Les titres vendus à découvert, les passifs dérivés, la contrepartie différée et la contrepartie éventuelle sont classés à la JVRN.

Passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers classés comme autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Les passifs financiers classés comme étant évalués au coût amorti comprennent les dettes fournisseurs et charges à payer, les emprunts bancaires et la dette subordonnée. La valeur comptable des autres passifs financiers s'approche de leur juste valeur.

iii) Compensation d'instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière consolidés si, et seulement si, la Société a un droit juridique exécutoire de compensation des montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

La Société négocie des contrats à terme standardisés qui sont des contrats d'achat ou de vente de montants standardisés d'un instrument financier, à une date et à un prix futurs prédéterminés, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. La Société négocie des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque de courbe de rendement et le risque de liquidité.

La Société négocie également des contrats à terme, lesquels sont des contrats non standardisés d'achat ou de vente d'un instrument financier à une date future et à un prix prédéterminé. La Société négocie des contrats à terme afin de tenter d'atténuer le risque de change sur les règlements de titres en monnaie étrangère en attente.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société évalue les instruments financiers à la juste valeur à chaque période de présentation de l'information financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou versé au transfert d'un passif, dans le cadre d'une transaction volontaire entre des participants au marché, à la date d'évaluation. L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse que la transaction de vente d'un actif ou de transfert d'un passif est réalisée sur le marché principal de l'actif ou du passif ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché ou les cotations de courtiers (le cours acheteur pour les positions acheteur et le cours vendeur pour les positions vendeur), sans aucune déduction au titre des coûts de transaction, sont utilisés afin de déterminer la juste valeur. Dans le cas des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées et fiables. Ces techniques peuvent comprendre l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument identique en substance, l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles d'évaluation. Les techniques d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation d'estimations ou d'hypothèses posées par la direction s'il n'existe pas de données de marché observables. Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable au moyen d'une technique d'évaluation, l'instrument financier est évalué au coût.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. La hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation de la Société. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble (note 7). Dans le cas des actifs et des passifs qui sont comptabilisés dans les états financiers consolidés sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en

fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

TITRES DÉTENUS ET TITRES VENDUS À DÉCOUVERT

Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont comptabilisés à la juste valeur d'après le prix coté sur un marché actif ou selon un modèle d'évaluation, s'il n'y a pas de prix de marché disponible. Les profits latents et les pertes latentes sont présentés en résultat. Certains titres détenus ont été donnés en garantie pour les transactions d'emprunt de titres. Les titres détenus et les titres vendus à découvert sont classés comme instruments financiers détenus à des fins de transaction.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont reçus. La valeur des garanties pour les titres empruntés et les titres prêtés correspond au montant des garanties en trésorerie livrées et reçues dans le cadre des transactions.

Les transactions d'emprunt de titres exigent que la Société dépose un montant en trésorerie, des lettres de crédit ou une autre garantie auprès du prêteur. Pour les titres prêtés, la Société reçoit une garantie sous la forme d'un montant en trésorerie ou sous une autre forme qui est généralement supérieure à la valeur de marché des titres prêtés. La Société surveille chaque jour la juste valeur des titres prêtés et empruntés par rapport à la garantie en trésorerie et, le cas échéant, elle peut exiger que les contreparties déposent une garantie additionnelle ou elle peut remettre la garantie déposée pour s'assurer que ces transactions sont assorties d'une garantie appropriée.

Les transactions de prise en pension et de mise en pension de titres représentent des transactions de financement garanties. La Société reçoit des titres pris en pension, assure la livraison des titres mis en pension, surveille chaque jour la valeur de marché de ces titres et donne ou reçoit une garantie additionnelle, s'il y a lieu.

La Société gère son risque de crédit en établissant des limites globales par client pour ces transactions et en surveillant le respect de ces limites. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

TITRES PRIS EN PENSION ET OBLIGATIONS LIÉES AUX TITRES MIS EN PENSION

La Société comptabilise ces transactions au coût amorti à la date de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les titres mis en pension et pris en pension restent inscrits aux états de la situation financière consolidés. Les mises en pension et les prises en pension sont traitées comme des transactions de prêts et d'emprunts garantis.

COMPTABILISATION DES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés au moment où une obligation de prestation unique est remplie ou progressivement au cours de la période pendant laquelle une obligation de prestation est remplie et que le client peut s'en prévaloir. La Société évalue ses ententes génératrices de produits des activités ordinaires pour déterminer si elle agit à titre de contrepartiste ou d'intermédiaire. Les principales catégories de produits tirés de contrats sont les suivantes :

Les produits tirés des commissions et des honoraires comprennent les produits générés par les services de courtage à la commission, qui sont comptabilisés à la date de transaction, et ceux générés par la vente de produits et services donnant droit à des honoraires, qui sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les titres achetés aux fins des transactions liées aux clients sont présentés comme des pertes de facilitation nettes et comptabilisés après déduction des produits tirés des commissions. Les pertes de facilitation pour l'exercice clos le 31 mars 2024 ont été de 1,3 million \$ (13,0 millions \$ en 2023). Les produits tirés des commissions sont comptabilisés au moment où l'obligation de prestation est remplie (à la date de transaction).

Les produits tirés des services de financement de sociétés comprennent les honoraires de prise ferme et les commissions gagnées sur les transactions de financement de sociétés. La prise ferme de titres constitue la seule obligation de prestation, et les produits sont comptabilisés au moment de la clôture de la transaction de prise ferme.

Les honoraires de consultation se composent des honoraires de gestion et de consultation courants qui sont comptabilisés au cours de la période pendant laquelle l'obligation de prestation est remplie. Ils comprennent également les produits tirés des activités de fusions et acquisitions, qui sont comptabilisés au moment où la transaction sous-jacente est pratiquement conclue aux termes du mandat et lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important des produits des activités ordinaires.

Les produits tirés de la négociation à titre de contrepartiste englobent les produits gagnés dans le cadre des transactions de négociation à titre de contrepartiste et sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15.

Les produits d'intérêts sont constitués de l'intérêt gagné sur les comptes sur marge des particuliers, de l'intérêt gagné sur la trésorerie de la Société, de l'intérêt gagné sur la trésorerie livrée à l'appui des activités d'emprunt de titres et des dividendes gagnés sur les titres détenus. Les produits d'intérêts et de dividendes sont exclus du champ d'application de l'IFRS 15. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients.

Les produits divers comprennent les profits ou les pertes de change, les produits tirés des services de courtage de correspondance et les produits tirés des honoraires.

MATÉRIEL ET AMÉNAGEMENTS DES LOCAUX LOUÉS

Le matériel informatique, le mobilier et le matériel, et les aménagements des locaux loués sont comptabilisés au coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est comptabilisé comme suit :

Matériel informatique Méthode linéaire, sur la durée d'utilité Mobilier et matériel Méthode linéaire, sur la durée d'utilité

Aménagements des locaux loués Méthode linéaire, sur la plus courte entre la durée d'utilité ou la durée des contrats de

location respectifs

Un élément du matériel et des aménagements des locaux loués et toute partie spécifique initialement comptabilisée sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ou de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans les comptes de résultat consolidés au moment de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et les méthodes d'amortissement utilisées sont examinées chaque date de clôture et ajustées prospectivement, le cas échéant.

DÉBENTURES CONVERTIBLES

Les débentures convertibles sont classées à titre d'instrument hybride qui comporte deux composantes : une composante passif, laquelle représente l'obligation contractuelle de la Société de verser des intérêts, et une composante dérivé incorporé, laquelle reflète la valeur de l'option de conversion. Les deux composantes sont comptabilisées dans les passifs aux états de la situation financière consolidés. Les intérêts courus sur le montant en capital sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés et une hausse correspondante est comptabilisée dans la composante passif. Le dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur chaque date de clôture et les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Au rachat des débentures convertibles et à l'émission du capital social, la composante passif est reclassée dans les capitaux propres.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Impôt exigible

Les actifs et les passifs d'impôt exigible pour la période considérée sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou qui leur sera versé. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour calculer les montants sont ceux qui étaient adoptés ou quasi adoptés à la date de présentation de l'information financière dans les pays où la Société exerce ses activités et génère un résultat imposable.

La direction évalue périodiquement les positions adoptées dans les déclarations fiscales de la Société à l'égard de situations pour lesquelles les réglementations fiscales applicables prêtent à interprétation et établit des provisions le cas échéant.

L'impôt exigible lié aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres est comptabilisé dans les capitaux propres et non dans les comptes de résultat consolidés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable. Cette méthode exige que l'impôt différé reflète les effets de l'impôt différé attendu des différences temporaires à la date de clôture entre la valeur comptable des actifs et passifs aux fins des états financiers et leur base fiscale.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans le cas où ces différences sont générées par des placements dans des filiales si la Société est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles, le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et le report en avant de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles et le report en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées pourront être imputés. La valeur comptable d'un actif d'impôt différé est revue à la date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de la totalité ou d'une partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont évalués chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour les différences temporaires imposables dans le cas de placements dans des filiales où le passif d'impôt différé est généré par des profits non distribués et des écarts de change, la Société étant capable de contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont. La Société ne prévoit pas ou n'a pas l'intention de prendre des mesures qui feraient en sorte que les différences temporaires se résorbent dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi

adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. L'impôt différé est passé à titre de charges ou de produits dans les comptes de résultat consolidés, sauf s'il concerne des éléments directement crédités dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est imputé directement aux capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et lorsque l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Taxe sur les ventes

Les produits des activités ordinaires, les charges et les actifs sont comptabilisés nets du montant de la taxe sur les ventes, sauf si le montant de la taxe sur les ventes engagée n'est pas recouvrable auprès de l'administration fiscale. Dans ce cas, la taxe sur les ventes est comptabilisée à titre de partie du coût d'acquisition de l'actif ou à titre de partie d'un élément de la charge. Le montant net de la taxe sur les ventes recouvrable auprès de l'administration fiscale ou exigible par celle-ci est inclus dans les créances clients ou les dettes fournisseurs et charges à payer dans les états de la situation financière consolidés.

ACTIONS AUTODÉTENUES

Les instruments de capitaux propres faisant partie du capital autorisé de la Société qui sont rachetés (actions autodétenues) sont comptabilisés au coût et déduits des capitaux propres. Cela comprend les actions détenues par l'entremise de fiducies pour les avantages du personnel, les prêts destinés à l'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis et les actions privilégiées détenues comme actions propres. Aucun profit ni aucune perte n'est comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés au moment de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres de la Société. Tout écart entre la valeur comptable et la contrepartie, en cas de réémission, est comptabilisé dans le surplus d'apport. Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont annulés par la Société et aucun dividende ne leur est attribué.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Le résultat par action ordinaire après dilution reflète l'effet dilutif lié au régime d'intéressement à long terme (RILT) et aux autres régimes de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions ainsi qu'aux débentures convertibles, selon la méthode du rachat d'actions. La méthode du rachat d'actions détermine le nombre d'actions ordinaires additionnelles en supposant que le nombre d'actions que la Société a attribué aux employés a été émis. Les actions privilégiées convertibles émises par CGWM UK sont prises en compte dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société pour refléter la quote-part proportionnelle de celle-ci dans le résultat de CGWM UK, après conversion si le calcul est dilutif.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les employés (y compris les membres de la haute direction) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de transactions dont le paiement est fondé sur des actions, par lesquelles les employés rendent des services en contrepartie de certaines formes d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en trésorerie ou en instruments de capitaux propres). Les employés participants peuvent recevoir des actions dont les droits sont généralement acquis sur trois ans (des UATI ou un montant en trésorerie, si les instruments sont réglés en trésorerie).

Les administrateurs indépendants reçoivent également, dans le cadre de leur rémunération, des UAD qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (« transactions réglées en trésorerie »). Certains membres de la haute direction peuvent également recevoir, dans le cadre de leur rémunération, des options sur actions liées au rendement qui sont réglées en instruments de capitaux propres. En outre, certains membres de la haute direction reçoivent, dans le cadre de leur rémunération, des UALR ainsi que des UAD aux termes du régime d'UAD pour les membres de la haute direction, qui ne peuvent être réglées qu'en trésorerie (« transactions réglées en trésorerie »).

L'effet dilutif, le cas échéant, des options en cours et des paiements fondés sur des actions est pris en compte à titre de dilution additionnelle dans le calcul du résultat par action ordinaire après dilution.

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cas des transactions réglées en instruments de capitaux propres, la Société évalue la juste valeur des attributions à base d'actions à la date d'attribution.

Les droits rattachés aux UATI émises aux termes du régime continuent d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. La Société a déterminé que les attributions ne répondent pas, en substance, au critère de condition de service, tel qu'il est défini par l'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions. Par conséquent, les UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle ces attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont, par conséquent, assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

La Société estime le nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront ultimement acquis lorsqu'elle calcule la charge attribuable aux transactions réglées en instruments de capitaux propres. Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions d'instruments de capitaux propres dont les droits ne sont pas ultimement acquis.

Lorsque les droits sont acquis, le surplus d'apport est réduit du montant applicable et le capital social est augmenté du même montant.

Transactions réglées en trésorerie

Le coût des transactions réglées en trésorerie est évalué initialement à la juste valeur à la date de l'attribution. La juste valeur des UAD pour les administrateurs indépendants est passée en charges au moment de l'attribution, étant donné qu'il n'existe pas de conditions d'acquisition des droits (note 24). Le passif est réévalué à la juste valeur chaque date de clôture jusqu'à la date de règlement au plus tard, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les comptes de résultat consolidés. Les UALR et les UAD sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Les variations de la valeur des UALR et des UAD à chaque période de présentation de l'information financière sont amorties sur la période d'acquisition des droits résiduelle et comptabilisées à titre de charge de rémunération aux comptes de résultat consolidés en tenant compte de certaines conditions liées à l'emploi.

PROVISIONS

Lorsque la Société a une obligation actuelle découlant d'un événement passé, des provisions sont comptabilisées s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La charge connexe aux provisions est présentée dans les comptes de résultat consolidés, nette de tout remboursement. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision est actualisé au moyen d'un taux courant avant impôt reflétant, le cas échéant, les risques spécifiques à ce passif. Lorsque les provisions sont actualisées, l'augmentation de la provision attribuable au passage du temps est comptabilisée à titre de charge d'intérêts.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Société sera responsable de l'obligation future par suite d'un événement passé lié aux questions juridiques et qu'il est possible de les estimer de façon raisonnable.

Provisions pour restructuration

Les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que lorsque les critères de comptabilisation sont pleinement respectés. Afin que les critères de comptabilisation soient respectés, la Société doit avoir en place un plan officiel détaillé quant à l'entreprise ou une partie de l'entreprise concernée, à l'emplacement et au nombre d'employés touchés, une estimation détaillée des frais connexes et un calendrier approprié. En outre, les employés touchés doivent aussi s'attendre valablement à ce que la restructuration ait cours ou que sa mise en œuvre ait commencé. La provision pour restructuration inclut les frais de restructuration du personnel, les charges de réorganisation, les provisions pour contrats de location déficitaires, et la dépréciation du matériel et des aménagements des locaux loués.

CONTRATS DE LOCATION

À la date de début d'un contrat de location, un passif à l'égard des paiements de loyers et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pour la durée du contrat sont comptabilisés. La charge d'intérêts sur l'obligation locative et la charge d'amortissement sur les actifs au titre de droits d'utilisation sont imputées dans les comptes de résultat consolidés et comptabilisées séparément.

FONDS DES CLIENTS

Les établissements de la Société au Royaume-Uni et en Europe détiennent des fonds pour le compte de leurs clients, conformément aux règles relatives aux fonds des clients de la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni. Ces fonds et les passifs correspondants attribuables aux clients ne sont pas inclus dans les états de la situation financière consolidés, la Société n'étant pas leur détenteur réel. Les montants détenus pour le compte de clients à la date de clôture sont inclus à la note 28.

INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de la Société est fondée sur les secteurs d'exploitation suivants : Marchés des capitaux Canaccord Genuity, Gestion de patrimoine Canaccord Genuity et Non sectoriel et autres. Les activités de la Société ont été regroupées dans les régions suivantes : Canada, Royaume-Uni et Europe (y compris Dubaï avant la fin de ces activités au cours du premier trimestre de l'exercice 2024), Australie et États-Unis. Les activités de la Société en Asie sont affectées aux activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie.

6. Titres détenus et titres vendus à découvert

		31 mars 2024		31 mars 2023
	Titres	Titres	Titres	Titres
	détenus	vendus à découvert	détenus	vendus à découvert
	\$	\$	\$	\$
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	404 056 \$	357 138 \$	428 119 \$	394 284 \$
Actions et débentures convertibles	170 955	138 108	286 959	162 019
	575 011 \$	495 246 \$	715 078 \$	556 303 \$

Au 31 mars 2024, les titres de créance de sociétés et de gouvernements arrivaient à échéance de 2024 à 2079 (de 2023 à 2080 au 31 mars 2023) et portaient intérêt à des taux allant de 0,00 % à 14,00 % (de 0,00 % à 20,00 % au 31 mars 2023).

7. **Instruments financiers**

CATÉGORIES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 31 mars 2024 et 2023, les catégories d'instruments financiers, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et la dette bancaire, ainsi que les placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, détenues par la Société se présentaient comme suit :

	Juste valer	•				
	biais du résultat net		Coût amorti		Total	
	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Actifs financiers	Ψ	Φ	Ψ	Φ	Φ	Φ
		745.070.4				745.070.4
Titres détenus	575 011 \$	715 078 \$	— \$	— \$	575 011 \$	715 078 \$
Montants à recevoir de courtiers en valeurs mobilières	_	_	2 052 676	1 939 685	2 052 676	1 939 685
Montants à recevoir des clients			794 709	869 883	794 709	869 883
	_	_				
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	_	_	268 786	332 055	268 786	332 055
Autres créances clients	_	_	309 887	213 580	309 887	213 580
Placements à la JVRN	8 648	11 569	_	_	8 648	11 569
Total des actifs financiers	583 659 \$	726 647 \$	3 426 058 \$	3 355 203 \$	4 009 717 \$	4 081 850 \$
Passifs financiers						
Titres vendus à découvert	495 246 \$	556 303 \$	— \$	— \$	495 246 \$	556 303 \$
Montants à payer à des courtiers en valeurs						
mobilières	_	_	1 413 565	1 361 601	1 413 565	1 361 601
Montants à payer à des clients	_	_	1 552 276	1 738 806	1 552 276	1 738 806
Autres dettes fournisseurs et charges à payer	_	_	497 613	619 925	497 613	619 925
Dette subordonnée	_	_	7 500	7 500	7 500	7 500
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	22 457	53 998	_	_	22 457	53 998
Emprunt bancaire	_	_	301 529	307 122	301 529	307 122
Passifs dérivés	110 007	61 705	_	_	110 007	61 705
Total des passifs financiers	627 710 \$	672 006 \$	3 772 483 \$	4 034 954 \$	4 400 193 \$	4 706 960 \$

La Société n'a désigné aucun instrument financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale en appliquant l'option de la juste valeur.

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Tous les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est comptabilisée ou présentée sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs, telle qu'elle est décrite ci-dessous, en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble :

Niveau 1 - cours sur un marché actif (qui ne sont pas ajustés) pour des actifs ou des passifs identiques

Niveau 2 - techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur est directement ou indirectement observable)

Niveau 3 - techniques d'évaluation (pour lesquelles la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur n'est pas observable)

Pour les instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur sur une base récurrente, la Société détermine si des transferts ont eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie en réévaluant le classement (en fonction de la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble) à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Aux 31 mars 2024 et 2023, la Société détenait les catégories d'instruments financiers évalués à la juste valeur suivantes :

		Juste valeur estimée			
			31 mars 2024		
	31 mars 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$	
Titres détenus					
Titres de créance de sociétés	23 201	_	23 173	28	
Titres de créance de gouvernements	380 855	195 238	185 617	_	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	404 056	195 238	208 790	28	
Actions	170 955	119 063	43 345	8 547	
Actions	170 955	119 063	43 345	8 547	
	575 011	314 301	252 135	8 575	
Placements	8 648	_	_	8 648	
	583 659	314 301	252 135	17 223	
Titres vendus à découvert					
Titres de créance de sociétés	(20 535)	_	(20 535)	_	
Titres de créance de gouvernements	(336 603)	(161913)	(174 690)	_	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(357 138)	(161 913)	(195 225)	_	
Actions	(138 108)	(121 627)	(16 481)	_	
Actions	(138 108)	(121 627)	(16 481)	_	
	(495 246)	(283 540)	(211 706)	_	
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	(22 457)			(22 457)	
Passifs dérivés	(110 007)	_	_	(110 007)	
	(627 710)	(283 540)	(211 706)	(132 464)	
	\	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	`/	, , , , ,	

			Juste valeur estimée		
			31 mars 2023		
	31 mars 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
	\$	\$	\$	\$	
Titres détenus					
Titres de créance de sociétés	13 462	_	13 462	_	
Titres de créance de gouvernements	414 657	180 879	233 778	_	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	428 119	180 879	247 240	_	
Actions	285 474	208 253	60 568	16 653	
Débentures convertibles	1 485	_	1 485	_	
Actions et débentures convertibles	286 959	208 253	62 053	16 653	
	715 078	389 132	309 293	16 653	
Placements	11 569	_	_	11 569	
	726 647	389 132	309 293	28 222	
Titres vendus à découvert					
Titres de créance de sociétés	(3 109)	_	(3 109)	_	
Titres de créance de gouvernements	(391 175)	(182 213)	(208 962)	_	
Titres de créance de sociétés et de gouvernements	(394 284)	(182 213)	(212 071)	_	
Actions	(162 019)	(151 415)	(10 604)	_	
Actions	(162 019)	(151 415)	(10 604)	_	
	(556 303)	(333 628)	(222 675)	_	
Contrepartie différée et contrepartie éventuelle	(53 998)	_	_	(53 998)	
Passifs dérivés	(61 705)	_	_	(61 705)	
	(672 006)	(333 628)	(222 675)	(115 703)	

Variation des actifs et des passifs financiers de niveau 3

Solde au 31 mars 2023	(87 481) \$
Variation de la juste valeur des titres détenus de niveau 3 au cours de la période	(8 078)
Paiement de la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Sawaya	3 601
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	27 325
Variation de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice	(13 250)
Ajout d'un passif dérivé lié à l'émission des débentures convertibles (note 19)	(28 681)
Variation de la juste valeur des débentures convertibles – composante passif dérivé au cours de l'exercice (note 19)	(4 421)
Paiement de la contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Results	1 104
Variation des placements évalués à la JVRN	(3 000)
Écart de conversion	(2 360)
Solde au 31 mars 2024	(115 241) \$

Estimation de la juste valeur

Instruments financiers de niveau 2

Les instruments financiers de niveau 2 comprennent les placements de la Société dans certains titres de créance de sociétés et de gouvernements, dans des titres de créance convertibles et dans des actions négociées hors Bourse. La juste valeur des titres de créance de sociétés et de gouvernements et des titres de créance convertibles classés au niveau 2 est établie à l'aide des cours du marché pour des actifs ou des passifs identiques dans des marchés où il n'y a pas de transactions selon une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix. La Société examine régulièrement la fréquence et le volume des transactions au titre de ces instruments pour déterminer si l'information sur le prix est exacte.

Instruments financiers de niveau 3

Détenus à des fins de transaction

La juste valeur des placements de niveau 3 classés comme détenus à des fins de transaction est déterminée par la Société au moyen d'une approche axée sur le marché fondée sur les informations jugées fiables par la Société, et elle constitue la meilleure estimation de la juste valeur facilement disponible. Les prix des placements détenus à des fins de transaction sont définis soit en fonction du dernier cours négocié, soit en fonction du dernier cours vendeur ou, si ces prix sont considérés comme étant périmés, la Société obtient des informations fondées sur certaines demandes de renseignements, sur des transactions récentes ou sur de nouvelles émissions en attente.

Au 31 mars 2024, la Société, directement ou par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, détenait des placements dans Capital Markets Gateway LLC, InvestX Capital Ltd. et Proactive Group Holdings Inc., qui étaient classés comme instruments financiers de niveau 3, étant donné que leur évaluation ne s'appuie pas sur des données observables ou des indicateurs du marché (note 10).

Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles émises aux investisseurs, ainsi qu'aux dirigeants et aux employés de CGWM UK (note 8) ont été traitées comme un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif reflétant un dérivé visant à régler l'instrument en remettant l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un ajustement de la juste valeur de 13,3 millions \$ (11,6 millions \$ au 31 mars 2023) a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés. La juste valeur totale du passif dérivé lié aux actions privilégiées convertibles A et B au 31 mars 2024 s'élevait à 45,0 millions £ (76,9 millions \$ CA) (37,0 millions £ (61,7 millions \$ CA) au 31 mars 2023) et était présentée dans les passifs dérivés aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2024.

Une contrepartie différée et une contrepartie éventuelle de 22,5 millions \$ ont été comptabilisées au 31 mars 2024 (54,0 millions \$ au 31 mars 2023) dans le cadre de l'acquisition de Sawaya et de Results. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé une réduction de la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à l'acquisition de Sawaya de 18,2 millions \$ et de 9,2 millions \$ liée à l'acquisition de Résultats dans les comptes de résultat consolidés. De plus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a effectué un paiement de 1,1 million \$ en lien avec la contrepartie différée dans le cadre de l'acquisition de Results et un paiement de 3,6 millions \$ en lien avec la contrepartie éventuelle dans le cadre de l'acquisition de Sawaya.

La juste valeur de la contrepartie éventuelle est classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs et a été établie au moyen du modèle de simulation de Monte-Carlo faisant appel à diverses hypothèses, notamment le BAIIA prévu, des taux sans risque et des facteurs de volatilité. Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur de la contrepartie éventuelle de la Société.

Au cours de l'exercice clos 31 mars 2024, la Société a émis des débentures convertibles de 110,0 millions \$, comprenant une composante passif dérivé qui représente l'option de conversion. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un ajustement de la juste valeur de 4,4 millions \$ a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés. La juste valeur du passif dérivé était de 33,1 millions \$ au 31 mars 2024 et était présentée dans les passifs dérivés de l'état de la situation financière consolidé au 31 mars 2024 (note 19).

Il est possible que les critères d'évaluation de la juste valeur énoncés précédemment ne soient pas représentatifs de la valeur nette de réalisation ou des valeurs futures. De plus, la Société estime que ses méthodes d'évaluation sont appropriées et conformes à celles qui devraient être utilisées par un participant au marché.

GESTION DES RISQUES

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte associé à l'incapacité d'une contrepartie de remplir ses obligations de paiement. Le risque de crédit est lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux montants nets à recevoir des clients et des courtiers en valeurs mobilières, et aux créances clients. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit, compte non tenu de toute garantie détenue ou de tout rehaussement de crédit, correspondait à la valeur comptable des actifs financiers présentée dans les états financiers consolidés de la Société aux 31 mars 2024 et 2023.

Le risque de crédit découle surtout des activités de négociation pour les particuliers et des comptes sur marge des particuliers. Afin de réduire au minimum son exposition, la Société applique certaines normes en matière de solvabilité et certaines limites quant aux transactions, et elle exige le règlement au comptant des transactions sur titres ou le règlement à la livraison. Les transactions sur marge sont garanties par les titres dans les comptes clients conformément aux limites établies par les organismes de réglementation pertinents et sont soumises aux procédés d'examen du crédit et de contrôle quotidien de la Société. La direction surveille la recouvrabilité des créances clients et évalue le montant de la provision pour créances douteuses. Les créances clients impayées devraient être recouvrables à moins d'un an. Au 31 mars 2024, la Société avait comptabilisé une provision pour créances douteuses de 6,4 millions \$ (3,1 millions \$ au 31 mars 2023) (note 9).

La Société est aussi exposée au risque que les contreparties aux transactions ne remplissent pas leurs obligations. Les contreparties sont composées surtout de courtiers en valeurs mobilières, d'agences de compensation, de banques et d'autres institutions financières. La Société ne se fie pas entièrement aux notes attribuées par les agences de notation de crédit pour évaluer les risques de contrepartie. La Société atténue le risque de crédit en effectuant ses propres évaluations diligentes des contreparties, en obtenant et en analysant l'information concernant la structure des instruments financiers, et en demeurant au fait des nouveautés sur le marché. La Société gère également ce risque en effectuant des examens de crédit réguliers afin d'évaluer la solvabilité, en examinant la concentration des titres et des emprunts, en détenant et en évaluant à la valeur du marché la garantie de certaines transactions et en agissant par l'entremise d'organismes de compensation offrant des garanties d'exécution.

Aux 31 mars 2024 et 2023, la concentration la plus importante de la Société par type de contrepartie était auprès d'institutions financières et de clients institutionnels. La direction est d'avis que les transactions se font dans le cours normal des affaires et ne prévoit aucune perte importante découlant de la non-exécution.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société ne puisse satisfaire à la demande de liquidités ou s'acquitter de ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. La direction de la Société est responsable de passer en revue les sources de liquidités afin de s'assurer que les fonds sont rapidement disponibles pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles arrivent à échéance, et de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour soutenir ses stratégies commerciales et la croissance de ses activités. Les activités de la Société nécessitent des capitaux aux fins des activités d'exploitation et de la réglementation. Les actifs courants figurant dans les états de la situation financière consolidés de la Société sont très liquides. La plupart des positions liées aux titres détenus sont facilement négociables, et toutes ces positions sont comptabilisées à leur juste valeur. Les créances clients sont généralement garanties par des titres et font l'objet d'un examen quotidien pour déceler toute baisse de valeur et déterminer leur recouvrabilité. Les montants à recevoir des courtiers et à payer à ceux-ci ont trait à des transactions ouvertes à court terme qui se règlent généralement dans le cycle normal de règlement de deux jours, à des titres garantis qui sont empruntés ou prêtés dans le cadre de transactions qui peuvent être conclues à vue en quelques jours, et à des soldes pour le compte des remisiers qui représentent les soldes nets liés à leurs comptes clients. Des renseignements supplémentaires sur les objectifs de la Société en matière de structure du capital et de gestion du capital figurent à la note 27.

Le tableau ci-après présente les échéances contractuelles des passifs financiers détenus par la Société respectivement aux 31 mars 2024 et 2023 :

	Valeur cor	nptable	
Passif financier	\$	•	Échéance contractuelle
	31 mars 2024	31 mars 2023	
Titres vendus à découvert	495 246	556 303	Remboursable à vue
Dette subordonnée ¹	7 500	7 500	Remboursable à vue ¹
Dettes fournisseurs et charges à payer	3 463 454	3 720 332	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire	13 672	13 342	Remboursable à moins d'un an
Tranche à court terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	10 112	17 325	Remboursable à moins d'un an
Tranche à long terme de l'emprunt bancaire	287 857	293 780	Exercice 2026
Tranche à long terme de la contrepartie différée et de la contrepartie éventuelle	12 345	36 673	Exercice 2026 à 2027
Débentures convertibles ²	80 973	_	Exercice 2029
Passifs dérivés	110 007	61 705	Exercice 2027 à 2029

- 1) Sous réserve de l'approbation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.
- 2) Convertibles au gré du porteur jusqu'à la date d'échéance.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et des dettes fournisseurs et charges à payer s'approche de leur valeur comptable et sera payée dans les douze mois.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des instruments financiers fluctue en raison des variations des cours du marché. La Société répartit le risque de marché entre trois catégories : le risque lié à la juste valeur, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque lié à la juste valeur

Lorsqu'elle participe à des activités de prise ferme, la Société peut subir des pertes si elle ne réussit pas à revendre les titres qu'elle s'est engagée à acheter ou si elle est forcée de liquider son engagement en dessous du prix d'achat convenu. La Société

est également exposée au risque lié à la juste valeur du fait de ses activités de négociation de titres de participation, de titres à revenu fixe et d'instruments financiers dérivés à titre de contrepartiste. Les titres à la juste valeur sont évalués aux cours du marché lorsque ceux-ci sont disponibles, et les variations de la juste valeur influent sur les résultats au fur et à mesure qu'elles surviennent. Le risque lié à la juste valeur découle également de la possibilité que les fluctuations des cours du marché influent sur la valeur des titres que la Société détient à titre de garanties des comptes sur marge des clients. La Société réduit son exposition au risque lié à la juste valeur au moyen de contrôles visant à limiter les niveaux de concentration et l'utilisation de capitaux dans ses comptes de négociation de stocks, ainsi que de procédés de contrôle des comptes sur marge.

Le tableau suivant présente l'incidence des variations de la juste valeur des instruments financiers sur le résultat net respectivement aux 31 mars 2024 et 2023. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité à la juste valeur correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

			31 mars 2024			31 mars 2023
		Incidence d'une augmentation	Incidence d'une diminution de		Incidence d'une augmentation	Incidence d'une diminution de
	Valeur	10 % de la juste	10 % de la juste	Valeur	10 % de la juste	10 % de la juste
	comptable	de la valeur sur	valeur sur	comptable	de la valeur sur	valeur sur
Instruments financiers	Actif (passif)	résultat net	le résultat net	Actif (passif)	résultat net	le résultat net
Actions et débentures convertibles						
détenues	170 955	6 000	(6 000)	286 959	10 000	(10 000)
Actions et débentures convertibles						
vendues à découvert	(138 108)	(5 000)	5 000	(162 019)	(6 000)	6 000

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la possibilité que des variations de taux d'intérêt influent sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs des instruments financiers détenus par la Société. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt associé à ses soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, à sa dette bancaire, à ses débentures convertibles, à la tranche à revenu fixe des titres détenus et des titres vendus à découvert, au montant net des soldes de clients, aux soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie et aux montants nets des soldes des courtiers en valeurs mobilières, ainsi qu'à sa dette subordonnée et à son emprunt bancaire. La Société tente de limiter et de surveiller son exposition au risque de taux d'intérêt au moyen d'une analyse quantitative de ses positions nettes dans des titres à revenu fixe, des soldes de clients, des activités de prêt et d'emprunt de titres et des emprunts à court terme. La Société a fixé un taux d'intérêt nominal fixe pour atténuer le risque de taux d'intérêt lié aux débentures convertibles. La Société négocie aussi des contrats à terme standardisés afin d'atténuer le risque de taux d'intérêt. Les contrats à terme standardisés sont inclus dans les titres détenus, nets des titres vendus à découvert, aux fins du calcul de la sensibilité aux taux d'intérêt.

L'échéance de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est inférieure à trois mois. Les soldes nets des débiteurs (créditeurs) des clients donnent lieu à un produit (une charge) au titre des intérêts fondé(e) sur un taux d'intérêt variable. La dette subordonnée porte intérêt au taux préférentiel majoré de 4,0 %, payable mensuellement.

Le tableau suivant présente l'incidence qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur les soldes aux 31 mars 2024 et 2023 aurait sur le résultat net pour les exercices clos à ces dates respectivement. Les fluctuations de taux d'intérêt n'ont pas d'incidence sur les autres éléments du résultat global. Cette analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux d'intérêt correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

			31 mars 2024			31 mars 2023
	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ \$	Valeur comptable Actif (passif) \$	Incidence d'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt sur le résultat net ¹ \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets de la dette						
bancaire	855 604	6 246	(6 246)	1 008 432	7 362	(7 362)
Titres détenus, nets des titres vendus à découvert	79 765	582	(582)	158 775	1 159	(1 159)
Sommes à payer à des clients, montant net	(757 567)	(5 530)	5 530	(868 923)	(6 343)	6 343
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	268 786	1 962	(1 962)	332 055	2 424	(2 424)
Solde – courtiers en valeurs mobilières, montant net	639 111	4 666	(4 666)	578 084	4 220	(4 220)
Dette subordonnée	(7 500)	(55)	55	(7 500)	(55)	55
Emprunt bancaire	(301 529)	(2 201)	2 201	(307 122)	(2 242)	2 242

¹⁾ Sous réserve d'un plancher de zéro.

Risque de change

Le risque de change découle de la possibilité que toute fluctuation des taux de change entraîne des pertes. Le principal risque de change auquel la Société est exposée découle de son placement dans ses filiales des États-Unis, de l'Australie, et du Royaume-Uni et de l'Europe. Les comptes de ces filiales sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. Toute fluctuation du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la livre sterling ou au dollar australien entraînera une variation des profits latents (pertes latentes) à la conversion des comptes des établissements à l'étranger, comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Toutes les filiales peuvent aussi détenir des instruments financiers en monnaies autres que leur monnaie fonctionnelle et, par conséquent, toute fluctuation des taux de change aura une incidence sur les profits et les pertes de change inscrits aux comptes de résultat consolidés.

Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimative qu'une variation de 5 % de la valeur des monnaies étrangères aurait sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global, lorsque l'exposition à ces monnaies étrangères est importante. L'analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. La méthode utilisée pour calculer la sensibilité aux taux de change correspond à celle utilisée à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2024:

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$
Dollar américain	(1 241)	1 241	19 856	(19 856)
Livre sterling	(352)	352	47 173	(47 173)
Dollar australien	36	(36)	3 947	(3 947)

Au 31 mars 2023:

Devise	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur le résultat net \$	Incidence d'une augmentation de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$	Incidence d'une diminution de 5 % du taux de change sur les autres éléments du résultat global \$
Dollar américain	(1 407)	1 407	23 072	(23 072)
Livre sterling	(393)	393	48 975	(48 975)
Dollar australien	70	(70)	4 074	(4 074)

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de la valeur des actifs sous-jacents, des taux d'intérêt, des indices ou des taux de change. Tous les instruments financiers dérivés devraient être réglés dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Contrats de change à terme

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de change lié aux règlements de titres en monnaie étrangère en attente. La juste valeur de ces contrats est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance.

Les profits et les pertes réalisés et latents qui ont trait à ces contrats sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2024 étaient les suivants :

	Montant notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	1,8 \$ US	1,35 (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2024	_
Pour acheter des dollars américains	1,0 \$ US	1,36 (\$ CA/\$ US)	1 ^{er} avril 2024	_

Les contrats à terme en cours au 31 mars 2023 étaient les suivants :

	Montant notionnel (en millions)	Cours moyen	Échéance	Juste valeur
Pour vendre des dollars américains	3,9 \$ US	1,35 (\$ CA/\$ US)	3 avril 2023	_
Pour acheter des dollars américains	1,8 \$ US	1,35 (\$ CA/\$ US)	3 avril 2023	_

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity de la Société au Royaume-Uni et en Europe se charge de la négociation de contrats de change à terme pour le compte de ses clients et de conclure des contrats correspondants avec les contreparties. La Société n'a pas d'exposition nette importante, en supposant que les contreparties ne manquent pas à leurs obligations. Les contrats de change à terme sont principalement libellés en livres sterling, en dollars américains ou en euros. Au 31 mars 2024, leur échéance movenne pondérée était de 54 jours (63 jours au 31 mars 2023). Le tableau qui suit présente la juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme ainsi que le montant notionnel de ces contrats à terme respectivement aux 31 mars 2024 et 2023. La juste valeur des actifs et des passifs des contrats à terme est incluse dans les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs.

		3	1 mars 2024		3	1 mars 2023
			Montant			Montant
	Actifs	Passifs	notionnel	Actifs	Passifs	notionnel
Contrats de change à terme	16 \$	13 \$	5 388 \$	108 \$	98 \$	13 812 \$

CONTRATS À TERME STANDARDISÉS

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations qui sont des contrats d'achat ou de vente d'un montant standardisé d'une obligation du gouvernement du Canada sous-jacente à une date et à un prix futurs prédéterminés et selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé; ils sont susceptibles de faire l'objet d'appels de marge au comptant quotidiens. Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie des contrats à terme standardisés sur obligations afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Au 31 mars 2024, il n'y avait aucun contrat à terme standardisé sur des obligations en cours (position vendeur de 1,4 million \$ au 31 mars 2023).

Dans le cadre de ses activités canadiennes, la Société négocie également des contrats à terme standardisés sur des bons du Trésor américain afin d'essayer d'atténuer le risque de taux d'intérêt, le risque lié à la courbe de rendement et le risque de liquidité. Aux 31 mars 2024 et 2023, il n'y avait aucun contrat à terme standardisé sur des bons du Trésor américain en cours.

La juste valeur de tous les contrats à terme standardisés dont il est question ci-dessus est négligeable en raison de la courte durée jusqu'à leur échéance et est incluse dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. Les profits et les pertes réalisés et latents ayant trait à ces contrats sont comptabilisés aux comptes de résultat consolidés au cours de la période visée.

PRÊT ET EMPRUNT DE TITRES

La Société exerce des activités de prêt et d'emprunt de titres principalement pour faciliter le processus de règlement des titres. Ces arrangements sont généralement à court terme, des intérêts étant reçus lorsque les montants en trésorerie sont livrés et des intérêts étant versés lorsque les montants en trésorerie sont recus. Ces transactions sont entièrement garanties et sont assujetties quotidiennement à des appels de marge pour combler toute insuffisance entre la valeur de marché du titre donné et la somme reçue en garantie. Ces transactions sont garanties par des espèces ou des titres, y compris des bons du trésor et des obligations gouvernementales, et sont comptabilisées dans les créances clients et les dettes fournisseurs et charges à payer. L'intérêt gagné sur les garanties en trésorerie est fondé sur un taux variable.

	Tr	Trésorerie		s détenus
	Prêtée ou livrée en garantie \$	Empruntée ou reçue en garantie \$	Prêtés ou livrés en garantie \$	Empruntés ou reçus en garantie \$
31 mars 2024	301 536	43 095	71 452	301 552
31 mars 2023	205 794	130 651	157 222	206 328

DETTE BANCAIRE

La Société contracte des emprunts à vue ou des positions à découvert surtout pour faciliter le processus de règlement des titres pour ses propres transactions sur titres et pour celles des clients. La dette bancaire est garantie par des titres non réglés des clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2024, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (néant au 31 mars 2023).

EMPRUNT BANCAIRE

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang pour financer une partie de la contrepartie au comptant à l'égard de plusieurs acquisitions dans le secteur Gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne.

Selon les modalités initiales de la facilité, l'emprunt bancaire devait être remboursé d'ici le 30 septembre 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la facilité a été prolongée et l'emprunt bancaire est maintenant remboursable le 30 septembre 2025. L'emprunt était assorti d'un taux d'intérêt annuel de 7,6894 % au 31 mars 2024 (taux annuel de 7,177 % au 31 mars 2023). Au 31 mars 2024, le solde impayé, déduction faite des frais de financement non amortis, était de 301,5 millions \$ (307,1 millions \$ au 31 mars 2023) (note 18).

AUTRES FACILITÉS DE CRÉDIT

Compte non tenu de l'emprunt bancaire lié à plusieurs acquisitions au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne qui a été décrit précédemment, les filiales de la Société disposent également d'autres facilités de crédit auprès de banques au Canada et au Royaume-Uni pour un total de 674,7 millions \$ (667,4 millions \$ au 31 mars 2023). Ces facilités de crédit, constituées d'emprunts remboursables à vue, de lettres de crédit et de facilités de découvert d'un jour, sont garanties par des titres non réglés de clients ou des titres détenus par la Société. Au 31 mars 2024, la Société avait un solde impayé sur sa dette bancaire de néant (néant au 31 mars 2023).

Une filiale de la Société a également fourni des lettres de crédit de soutien garanties irrévocables d'une institution financière totalisant 2,8 millions \$ (2,1 millions \$ US) (3,9 millions \$ (2,9 millions \$ US) au 31 mars 2023) à titre de garantie de location pour ses locaux loués à New York. Aux 31 mars 2024 et 2023, aucun solde n'était impayé en vertu de ces lettres de crédit de soutien.

8. Participations ne donnant pas le contrôle

Gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne

Le 29 juillet 2021, certains investisseurs institutionnels ont acheté des actions privilégiées convertibles (« actions privilégiées convertibles A ») d'un montant de 125.0 millions £ (218.0 millions \$ CA) qui ont été émises par CGWM UK.

Le 31 mai 2022, certains investisseurs institutionnels ont acheté une nouvelle série d'actions privilégiées convertibles (« actions privilégiées convertibles B ») émises par CGWM UK pour un montant de 65,3 millions £ (104,1 millions \$ à la date d'émission du 31 mai 2022). Le produit, net de l'escompte de 2,1 millions \$, a été utilisé dans le cadre de l'acquisition de PSW. Les actions privilégiées convertibles B sont assorties des mêmes modalités que celles des actions privilégiées convertibles A émises au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, à l'exception des différences liées aux ratios de conversion. Les deux séries d'actions privilégiées convertibles sont désignées collectivement les « actions privilégiées convertibles » dans l'analyse ci-après.

Les dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles, lorsque le conseil d'administration de CGWM UK en déclare, sont payables à un taux correspondant à la valeur la plus élevée entre un taux de dividende annuel de 7,5 % et la quote-part des dividendes déclarés et payés au titre des actions ordinaires de CGWM UK à laquelle les actions privilégiées convertibles donneraient droit en supposant leur conversion. Aucun dividende n'est payable au titre d'autres catégories d'actions de CGWM UK, tant et aussi longtemps que des dividendes cumulatifs sur les actions privilégiées convertibles ne sont pas déclarés et payés. Si un événement de liquidité survient dans les cinq ans suivant la date de l'émission des actions privilégiées convertibles A, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant en capital majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles si elles avaient été émises cinq ans plus tôt, ii) le montant correspondant à un facteur de 1,5 multiplié par le prix d'émission des actions privilégiées convertibles (moins les dividendes versés antérieurement), ou iii) le montant auguel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions. Si un événement de liquidité survient au cinquième anniversaire de l'émission des actions ou à une date ultérieure, la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles correspondra à la valeur la plus élevée entre i) le montant en capital majoré de tout dividende cumulé et non versé attribuable aux actions privilégiées convertibles ou ii) le montant auquel auraient droit les porteurs d'actions privilégiées convertibles en supposant la conversion de ces actions. Si aucun événement de liquidité ne survient au cours des cinq premières années suivant l'émission, CGWM UK pourra acheter les actions privilégiées convertibles à la valeur la plus élevée entre le montant applicable au titre de la priorité en cas de liquidation et le montant qui conférerait aux porteurs d'actions privilégiées convertibles un taux de rendement interne de 11,5 % (y compris tous les dividendes versés antérieurement). Après le cinquième anniversaire de l'émission des actions privilégiées convertibles A, les porteurs d'actions privilégiées convertibles disposent de certains droits relativement au déclenchement d'un événement de liquidité. Les actions privilégiées convertibles sont assorties des droits usuels liés aux participations minoritaires en ce qui concerne la gouvernance de CGWM UK et les questions financières à son endroit, notamment la représentation au sein du conseil d'administration de CGWM UK.

En lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A. CGWM UK a pris des mesures pour permettre aux dirigeants et aux employés de CGWM UK d'acheter certains instruments de capitaux propres de CGWM UK. Des instruments de capitaux propres de 24,6 millions £ (42,7 millions \$ CA au moment de l'émission) de CGWM UK ont été achetés en lien avec ce régime d'achat d'instruments de capitaux propres. Ces instruments de capitaux propres de CGWM UK comprennent des actions privilégiées dotées des mêmes caractéristiques économiques que celles des actions privilégiées convertibles A (« actions préférentielles »). Des actions préférentielles d'un montant de 7,5 millions £ (13,0 millions \$ CA) étaient en circulation au 31 mars 2024. Les autres titres de participation achetés par les dirigeants et les employés de CGWM UK sont des actions ordinaires de CGWM UK, assorties de certaines restrictions sur les transferts et de droits de gouvernance limités. En lien avec l'achat des actions ordinaires, un prêt à recours limité de 4,0 millions £ (6,8 millions \$ CA au 31 mars 2024) ainsi que certains prêts avec droit de recours intégral accordés à des membres du personnel ont été consentis. Une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants a été mise en œuvre et, sous réserve de l'atteinte de certains seuils minimaux,

celle-ci prévoit le versement de certains paiements si un événement de liquidité survient dans les six années suivant sa mise en œuvre ou après six années si un événement de liquidité n'est pas survenu et que les actions privilégiées convertibles A ne sont plus en circulation.

Dans le cadre de l'acquisition de PSW, la Société a également émis des actions ordinaires de CGWM UK d'un montant de 4,0 millions £ (6,4 millions \$ à la date d'acquisition du 31 mai 2022) comme élément de la contrepartie d'acquisition. En outre, une convention d'encouragement à l'intention des dirigeants a été mise en œuvre. Des actions ordinaires de CGWM UK d'un total de 2,5 millions £ devraient être émises aux termes de cette convention.

Après conversion, la Société détient une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 66,9 % dans CGWM UK. Ensemble, les instruments de capitaux propres achetés par la direction et les employés de CGWM UK en lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles A et les instruments de capitaux propres émis ou qui seront émis dans le cadre de l'acquisition de PSW représentent une participation en équivalents de capitaux propres d'environ 5,1 % dans CGWM UK, en supposant la conversion de ces instruments.

Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles n'entraînent aucune obligation pour la Société de verser de la trésorerie ou tout autre actif financier aux porteurs. Les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles ont été traitées comme un instrument hybride qui comporte une composante capitaux propres, représentant les dividendes discrétionnaires et la priorité en cas de liquidation, et une composante passif qui reflète un dérivé visant à régler l'instrument, le cas échéant, en contrepartie de l'équivalent économique d'un nombre variable d'actions ordinaires de CGWM UK. La composante capitaux propres des actions privilégiées convertibles et des actions préférentielles était présentée dans les capitaux propres et la composante passif dérivé, dans les autres passifs aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2024.

La juste valeur des actions privilégiées convertibles et des actions préférentielles à l'émission a été répartie entre les composantes capitaux propres et passif dérivé respectives. La juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle - composante passif dérivé a été établie en premier lieu et le montant résiduel a été comptabilisé à titre de composante capitaux propres. Les composantes passif dérivé seront réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière selon la meilleure estimation de la Société à l'égard de leur valeur. Au cours de la période de douze mois close le 31 mars 2023, la Société a comptabilisé un passif dérivé de 5,0 millions £ (8,0 millions \$ au 31 mai 2022) en lien avec l'émission des actions privilégiées convertibles B. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, un ajustement de la juste valeur de 13,3 millions \$ (11,6 millions \$ au 31 mars 2023) a été comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés. La juste valeur de la composante passif dérivé s'élevait à 45,0 millions £ (76,9 millions \$ CA) (37,0 millions £ (61,7 millions \$ CA) au 31 mars 2023) et était présentée dans les passifs dérivés des états de la situation financière consolidés au 31 mars 2024.

La Société a recours au modèle d'évaluation Black et Scholes pour estimer la juste valeur du passif dérivé incorporé dans les actions privilégiées convertibles et les actions préférentielles. La juste valeur est calculée au moyen de la juste valeur estimée, déterminée selon la conversion des actions en équivalents de capitaux propres et le montant correspondant à la priorité en cas de liquidation des actions privilégiées convertibles et des actions préférentielles. Les autres hypothèses formulées comprennent celles à l'égard de la volatilité, du taux d'intérêt sans risque et du taux de dividende.

Une grande part de jugement est nécessaire pour établir les hypothèses et les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur de la composante passif dérivé pour chaque période de présentation de l'information financière.

Australie

La Société détenait 65 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. et, par l'entremise de ces actions, une participation indirecte de 65 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited au 31 mars 2024 (65 % au 31 mars 2023). À des fins comptables, la Société détient une participation de 68,2 % en raison des actions détenues dans une fiducie d'employés contrôlée par CFGA.

Canaccord Genuity (Australia) Limited (« CGAL ») mène ses activités au sein du secteur Marchés des capitaux et Canaccord Genuity Financial Limited (« CGFL »), au sein du secteur Gestion de patrimoine. Comme il est indiqué à la note 27, CGAL et CGFL sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.

Le tableau qui suit est un résumé du compte de résultat pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 :

	Royaume-Uni et dépendances						
	Austi	ralie	de la Co	de la Couronne		tal	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Produits des activités ordinaires	152 210	127 838	411 474	343 728	563 684	471 566	
Charges	128 454	119 690	335 450	289 424	463 904	409 114	
Résultat avant impôt sur le résultat	23 756	8 148	76 024	54 304	99 780	62 452	
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	7 524	(462)	11 690	6 403	19 214	5 941	
Résultat net	16 232	8 610	64 334	47 901	80 566	56 511	

		Royaume-Uni et dépendances					
	Aust	Australie		de la Couronne		tal	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
Attribuable aux :	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actionnaires de GCGI	10 974	5 899	26 647	15 250	37 621	21 149	
Participations ne donnant pas le contrôle	5 258	2 711	37 687	32 651	42 945	35 362	
	16 232	8 610	64 334	47 901	80 566	56 511	

Le tableau qui suit est un résumé de l'état de la situation financière aux 31 mars 2024 et 2023 :

	Royaume-Uni et dépendances						
	Aust	ralie	de la Co	de la Couronne		tal	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Actifs courants	144 724	172 683	308 777	225 682	453 501	398 365	
Actifs non courants	34 496	38 523	645 743	650 670	680 239	689 193	
Passifs courants	79 818	86 439	92 316	143 925	172 134	230 364	
Passifs non courants	14 964	16 313	355 936	364 915	370 900	381 228	

Le tableau qui suit est un résumé de l'information sur les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023 :

	Royaume-Uni et dépendances					
	Aust	ralie	de la Co	uronne	Total	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	3 354	6 655	43 798	32 329	47 152	38 984
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(6 414)	(7 683)	(39 639)	231 549	(46 053)	223 866
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 094)	(2 468)	(2 018)	(256 245)	(3 112)	(258 713)
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	(2 698)	(4 134)	4 700	2 928	2 002	(1 206)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie						
et des équivalents de trésorerie	(6 852)	(7 630)	6 841	10 561	(11)	2 931

Aux 31 mars 2024 et 2023, les participations ne donnant pas le contrôle comprenaient ce qui suit :

	Royaume-Uni et dépendances					
Aux 31 mars et pour les périodes closes à ces dates	Austr	alie	de la Couronne		Total	
	2024 \$	2023	2024 \$	2023 \$	2024 \$	2023 \$
Solde au début de l'exercice	20 476	23 301	323 522	215 400	343 998	238 701
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	8 801	5 440	37 687	32 651	46 488	38 091
Effet de change sur les participations ne donnant pas le contrôle	(394)	(582)	5 957	(4 790)	5 563	(5 372)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle	(6 414)	(7 683)	_	_	(6 414)	(7 683)
Émission d'actions privilégiées convertibles, nette de l'escompte	_	_	_	102 017	_	102 017
Émission d'instruments de capitaux propres aux membres de la direction et aux employés	_	_	_	206	_	206
Reclassement à titre de passif dérivé à l'émission	_	_	_	(7 970)	_	(7 970)
Émission d'instruments de capitaux propres en lien avec l'acquisition de PSW (note 11)	_	_	_	6 376	_	6 376
Versement de dividendes sur les actions privilégiées convertibles	_	_	(25 169)	(20 368)	(25 169)	(20 368)
Solde à la fin de l'exercice	22 469	20 476	341 997	323 522	364 466	343 998

Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Australie	8 801	5 440
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne	37 687	32 651
Total	46 488	38 091

Créances clients et dettes fournisseurs et charges à payer 9.

Créances clients

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Courtiers en valeurs mobilières	2 052 676	1 939 685
Clients	794 709	869 883
Soldes de trésorerie de REER détenus en fiducie	268 786	332 055
Divers	309 887	213 580
	3 426 058	3 355 203

Dettes fournisseurs et charges à payer

	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Courtiers en valeurs mobilières	1 413 565	1 361 601
Clients	1 552 276	1 738 806
Divers	497 613	619 925
	3 463 454	3 720 332

Les montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci comprennent les soldes des transactions de prise en pension et de mise en pension de titres, les titres prêtés et empruntés, et les soldes liés aux contreparties des courtiers.

Les achats de titres des clients se font en trésorerie ou sur marge. Dans le cas des titres achetés sur marge, la Société accorde un prêt au client pour l'achat de titres, en prenant en garantie les titres achetés ou d'autres titres dans le compte du client. Les montants des prêts aux clients sont limités par les règlements sur les marges de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (« OCRI ») et d'autres organismes de réglementation, et sont soumis aux procédés d'examen de crédit et de contrôle quotidien de la Société.

Les montants à recevoir des clients ou à verser à ces derniers sont exigibles à la date de règlement de la transaction. Les prêts sur marge sont remboursables à vue et sont garantis par les actifs dans les comptes des clients. L'intérêt sur les prêts sur marge et sur les montants à verser aux clients est fondé sur un taux variable (respectivement de 10,20 % à 11,50 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2024; respectivement de 9,70 % à 11,00 % et de 0,00 % à 0,05 % au 31 mars 2023).

Au 31 mars 2024, la provision pour créances douteuses était de 6,4 millions \$ (3,1 millions \$ au 31 mars 2023).

10. **Placements**

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	4 265	6 532
Placements détenus à la juste valeur par le biais du résultat net	8 648	11 569
	12 913	18 101

La répartition des placements se présente comme suit :

PLACEMENTS COMPTABILISÉS SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Canaccord Genuity G Ventures Corp.	_	1 243
Katipult Technology Corp.	500	500
International Deal Gateway Blockchain Inc.	3 500	4 500
Divers	265	289
	4 265	6 532

PLACEMENTS DÉTENUS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET (« JVRN »)

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Capital Markets Gateway LLC	4 183	4 177
InvestX Capital Ltd	3 465	3 392
Proactive Group Holdings Inc.	1 000	4 000
	8 648	11 569

Placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence

La Société détenait des actions de catégorie B de Canaccord Genuity G Ventures Corp. (« CGGV »). Le 25 septembre 2023, CGGV a annoncé qu'elle serait liquidée, car elle n'a pas été en mesure de conclure une transaction admissible dans les délais impartis. Aucune distribution n'a été versée à partir du compte d'entiercement à l'égard des actions de catégorie B détenues par la Société et, par conséquent, la Société a comptabilisé une réduction de valeur de son placement en actions de 1,2 million \$ au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

La Société est réputée exercer une influence notable sur les activités de Katipult Technology Corp. et d'International Deal Gateway Blockchain Inc. compte tenu des droits de vote potentiels, malgré le fait que la Société n'a pas à l'heure actuelle droit à une quote-part des actifs nets de ces sociétés. Par conséquent, ces placements étaient considérés comme des placements comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence et étaient inclus dans les placements aux états de la situation financière consolidés au 31 mars 2024.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé une réduction de valeur de 1,0 million \$ liée à son placement dans International Deal Gateway Blockchain Inc.

Placements détenus à la JVRN

La Société détient certains placements classés à la JVRN puisque la Société n'exerce pas une influence notable sur les activités de ces placements. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé un ajustement de la juste valeur de 3,0 millions \$ lié à son placement dans Proactive Group Holdings Inc.

11. Regroupements d'entreprises

ACTIVITÉS CANADIENNES DE GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE DE MERCER GLOBAL INVESTMENTS CANADA LIMITED

Le 29 mai 2023, la Société, par l'intermédiaire de ses activités de gestion de patrimoine au Canada, a conclu l'acquisition précédemment annoncée des activités canadiennes de gestion privée de patrimoine de Mercer Global Investments Canada Limited (« Mercer ») pour une contrepartie au comptant de 2,4 millions \$. Des immobilisations incorporelles identifiables de 2,4 millions \$ ont été comptabilisées et concernent les relations clients.

Des modifications peuvent être apportées à ces montants ainsi qu'à l'identification des immobilisations incorporelles et à la répartition entre les immobilisations incorporelles identifiables à durée de vie indéterminée ou déterminée. Les valeurs fondées sur des estimations peuvent changer au cours de la période de douze mois après la date d'acquisition.

PUNTER SOUTHALL WEALTH LIMITED

Comme il a été présenté dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 30 juin 2023, la Société a finalisé le prix d'acquisition en lien avec l'acquisition de PSW. Aucun changement n'a été apporté au prix d'acquisition et à la juste valeur des actifs nets acquis à la date d'acquisition qui ont été présentés dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

RESULTS INTERNATIONAL GROUP LLP

Comme il a été présenté dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 30 septembre 2023, la Société a finalisé le prix d'acquisition en lien avec l'acquisition de Results. Aucun changement n'a été apporté au prix d'acquisition et à la juste valeur des actifs nets acquis à la date d'acquisition qui ont été présentés dans les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

12. Cession d'une entreprise

Le 24 mai 2023, la Société a vendu la totalité des actions ordinaires de Canaccord Genuity (Dubai) Ltd.

La Société a comptabilisé une perte à la cession de 0,3 million \$, ainsi qu'un profit de change réalisé de 0,3 million \$ qui était auparavant inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global.

13. Matériel et aménagements des locaux loués

		Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur comptable nette \$
31 mars 2024				
Matériel informatique		22 339	19 193	3 146
Mobilier et matériel		36 313	27 588	8 725
Aménagements des locaux loués		122 396	73 267	49 129
		181 048	120 048	61 000
31 mars 2023				
Matériel informatique		19 906	16 957	2 949
Mobilier et matériel		34 957	26 884	8 073
Aménagements des locaux loués		107 560	70 402	37 158
		162 423	114 243	48 180
	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Coût				
Solde au 31 mars 2022	21 197	28 965	91 779	141 941
Acquisitions de Results et de PSW	10	110	366	486
Ajouts	2 875	6 874	15 860	25 609
Cessions	(4 620)	(1 177)	(1 245)	(7 042)
Change	444	185	800	1 429
Solde au 31 mars 2023	19 906	34 957	107 560	162 423
Ajouts	2 448	2 731	18 526	23 705
Cessions	(64)	(1 320)	(3 618)	(5 002)
Change	49	(55)	(72)	(78)
Solde au 31 mars 2024	22 339	36 313	122 396	181 048
	Matériel informatique \$	Mobilier et matériel \$	Aménagements des locaux loués \$	Total \$
Amortissement et dépréciation cumulés				
Solde au 31 mars 2022	17 522	25 564	64 212	107 298
Amortissement	2 580	2 209	6 888	11 677
Cessions	(3 604)	(1 025)	(1 152)	(5 781)
Change	459	136	454	1 049
Solde au 31 mars 2023	16 957	26 884	70 402	114 243
Amortissement	2 260	2 031	6 692	10 983
Cessions	(49)	(1 287)	(3 618)	(4 954)
Change	25	(40)	(209)	(224)
Solde au 31 mars 2024	19 193	27 588	73 267	120 048

La valeur comptable de tout matériel temporairement inutilisé n'était pas considérée comme étant importante aux 31 mars 2024 et 2023.

Actifs au titre de droits d'utilisation 14.

Coût	
Solde au 31 mars 2022	188 866 \$
Ajouts	19 430
Extinction	(7 813)
Change	1 381
Au 31 mars 2023	201 864
Ajouts	121 944
Extinction	(3 277)
Change	183
Au 31 mars 2024	320 714
Amortissement	
Solde au 31 mars 2022	71 800
Charge pour l'exercice	26 335
Au 31 mars 2023	98 135
Charge pour l'exercice	29 299
Au 31 mars 2024	127 434
Valeur comptable nette au 31 mars 2023	103 729 \$
Valeur comptable nette au 31 mars 2024	193 280 \$

Les actifs au titre de droits d'utilisation comprennent principalement des contrats de location de bureaux.

15. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

	Coodwill	Marques (durée indéterminée)		Relations	Tachnologica	Permis de	Contrats de gestion de fonds	Portefeuilles		Portefeuille de clients	Total
	\$ \$	**************************************	warques \$	\$	Technologies \$	riegociation \$	\$	s toritrais	avantageux \$	ue clients	\$
Montant brut											
Solde au 31 mars 2022	832 911	44 930	1 884	207 501	40 285	617	36 834	10 378	523	1 931	344 883
Ajouts	184 853	_	274	137 795	4 006	_	_	682	_	_	142 757
Change	27 823	_	120	8 599	470	(14)	535	859	42	(66)	10 545
Ajustements	1 594	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Solde au 31 mars 2023	1 047 181	44 930	2 278	353 895	44 761	603	37 369	11 919	565	1 865	498 185
Ajouts	_	_	_	2 410	1 969	_	_	_	_	_	4 379
Change	10 475	-	29	7 539	909	(10)	917	28	1	(45)	9 368
Solde au 31 mars 2024	1 057 656	44 930	2 307	363 844	47 639	593	38 286	11 947	566	1 820	511 932
Amortissement et dépré	ciation cumu	lés									
Solde au 31 mars 2022	(322 632)	_	(693)	(104 081)	(28 906)	(617)	(15 636)	(7 226)	(523)	(208)	(157 890)
Amortissement	_	_	(805)	(19 040)	(3 127)		(3 369)	(3 626)	_	(183)	(30 150)
Dépréciation	(101 729)	_	_	(842)	_	_	_	_	_	_	(842)
Change	_	_	(76)	(1 787)	(479)	14	(384)	(641)	(42)	7	(3 388)
Solde au 31 mars 2023	(424 361)	_	(1 574)	(125 750)	(32 512)	(603)	(19 389)	(11 493)	(565)	(384)	(192 270)
Amortissement	_	_	(244)	(19 446)	(3 950)	_	(3 582)	(434)	_	(196)	(27 852)
Dépréciation	(17 756)	_	_	_	_	_	_	_	_	_	_
Change	_	_	(16)	(2 267)	(713)	10	(510)	(20)	(1)	10	(3 507)
Solde au 31 mars 2024	(442 117)	_	(1 834)	(147 463)	(37 175)	(593)	(23 481)	(11 947)	(566)	(570)	(223 629)
Valeur comptable nette											
31 mars 2023	622 820	44 930	704	228 145	12 249	_	17 980	426	_	1 481	305 915
31 mars 2024	615 539	44 930	473	216 381	10 464	_	14 805	_	_	1 250	288 303

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Marchés des capitaux Genuity (« Genuity »), de la participation initiale de 50 % dans Canaccord Genuity (Australia) Limited (« Canaccord Genuity Australia »), de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP »), d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de Jitneytrade, de Petsky Prunier, de McCarthy Taylor, de Thomas Miller, de Patersons, d'Adam & Company, de Sawaya, de PSW, de Results et de Mercer comprennent les relations clients, les permis de négociation, les contrats de gestion de fonds, les portefeuilles de contrats, la technologie et les marques acquises grâce aux acquisitions de Petsky Prunier, d'Adam & Company et de Sawaya, qui ont une durée déterminée et qui sont amortis d'une manière linéaire sur leur durée d'utilité estimative. La marque acquise dans le cadre de l'acquisition de Genuity est considérée comme ayant une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

TEST DE DÉPRÉCIATION DU GOODWILL ET DES AUTRES ACTIFS

Les valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée acquis par l'entremise des regroupements d'entreprises sont comme suit :

Immobilisations

	incorp	orelles déterminée	Goo	dwill	Total	
	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity						
Canada	44 930	44 930		_	44 930	44 930
États-Unis	_	_	206 970	206 664	206 970	206 664
Royaume-Uni et Europe	_	_	14 323	31 304	14 323	31 304
UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (îles de la Manche)	_	_	92 171	89 944	92 171	89 944
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni)	_	_	299 379	292 145	299 379	292 145
Australie	_	_	2 696	2 763	2 696	2 763
	44 930	44 930	615 539	622 820	660 469	667 750

La marque Genuity est considérée avoir une durée indéterminée, la Société ne prévoyant pas cesser de l'utiliser dans l'avenir.

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont soumis à un test de dépréciation chaque année, au 31 mars, ou lorsque des circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait avoir subi une dépréciation. Si une telle indication existe, la Société estime la valeur recouvrable de l'UGT à laquelle un goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée sont affectés. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. Une perte de valeur réduit d'abord la valeur comptable de tout goodwill affecté aux UGT et, si elle subsiste, elle réduit ensuite les autres actifs de l'unité au prorata. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent être reprises au cours de périodes futures. La Société tient compte notamment de la relation entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses capitaux propres lors de l'examen des indices de dépréciation.

Conformément à l'IAS 36, Dépréciation d'actifs (« IAS 36 »), les valeurs recouvrables de l'actif net des UGT ont été déterminées d'après les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente qui sont fondés sur des hypothèses relatives aux flux de trésorerie futurs considérées comme étant appropriées aux fins de ces calculs. Conformément à l'IFRS 13, Évaluation de la juste valeur, la juste valeur représente une estimation du prix auquel une transaction normale visant la vente d'un actif ou le transfert d'un passif serait conclue entre des intervenants du marché à la clôture de la période de présentation de l'information financière dans les conditions du marché à cette date (une valeur de sortie à la date d'évaluation). Il y a un degré important d'incertitude entourant les estimations des montants recouvrables de l'actif net des UGT étant donné que ces estimations nécessitent la formulation d'hypothèses clés quant à l'avenir. Lorsque la direction pose de telles hypothèses, elle utilise sa meilleure estimation de la conjoncture économique et des conditions de marché futures dans le contexte des activités sur les marchés des capitaux et des activités de gestion de patrimoine de la Société. Ces évaluations sont classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

Les calculs de la juste valeur diminuée des coûts de la vente sont fondés sur des hypothèses, comme elles sont décrites ci-dessus, formulées à l'égard des flux de trésorerie futurs, de l'exonération des redevances liées à l'immobilisation incorporelle à durée indéterminée que sont les marques, des taux de croissance finaux et des taux d'actualisation. Aux fins de l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de la vente de chaque UGT, les flux de trésorerie sont projetés sur une période de cinq ans, un taux de croissance final est appliqué et les flux de trésorerie sont ensuite actualisés à leur valeur actuelle.

Le taux d'actualisation repose sur les circonstances particulières de chaque UGT et découle de l'estimation du coût moyen pondéré du capital de la Société. Les estimations des flux de trésorerie à l'égard de chacune de ces UGT reposaient sur les hypothèses de la direction, comme décrites ci-dessus, et elles utilisaient un taux de croissance annuel composé et un taux de croissance final. Les taux d'actualisation, les taux de croissance annuels composés et les taux de croissance finaux sont présentés dans le tableau ci-après.

			laux de cr	oissance		
	Taux d'actualisation		annuel composé		Taux de croissance final	
	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2023	31 mars 2024	31 mars 2023
UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity						
Canada	s. o.	14,0 %	s. o.	10,9 %	s. o.	2,5 %
États-Unis	14,0 %	14,0 %	10,0 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni et Europe	14,0 %	14,0 %	7,5 %	10,0 %	2,5 %	2,5 %
UGT Gestion de patrimoine Canaccord Genuity						
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (îles de la Manche)	12,5 %	12,5 %	5,0 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %
Royaume-Uni et dépendances de la Couronne (Gestion de patrimoine au Royaume-Uni)	12,5 %	12,5 %	5,0 %	7,5 %	2,5 %	2,5 %
Australie	14,0 %	14,0 %	5,0 %	5,0 %	2,5 %	2,5 %

En raison de la baisse des produits tirés des activités de financement de sociétés et des activités de consultation, nos activités sur les marchés des capitaux au Royaume-Uni ont subi des pertes pour l'exercice 2024. Compte tenu de ces pertes et de la faiblesse persistante de nos secteurs cibles au Royaume-Uni, conjuguée à un contexte difficile, il a été déterminé que la valeur comptable de l'UGT Marchés des capitaux au Royaume-Uni dépassait sa juste valeur au 31 mars 2024. Par conséquent, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 17,8 millions \$ au titre du goodwill pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

Un test de sensibilité a été effectué dans le cadre du test de dépréciation à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée indéterminée pour l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe et l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence que pourraient avoir sur les montants recouvrables des UGT tout changement apporté aux principales hypothèses raisonnablement possible, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Pour l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis, une augmentation du taux d'actualisation de 0,5 point de pourcentage, une baisse de 0,4 point de pourcentage de la croissance annuelle composée sur cinq ans ou une diminution de 0,8 % du taux de croissance final pourraient faire en sorte que le montant recouvrable estimatif devienne inférieur à la valeur comptable, ce qui pourrait donner lieu à la comptabilisation de charges de dépréciation. Les charges de dépréciation seraient établies en tenant compte de l'incidence de tout changement apporté aux principales hypothèses, y compris toute répercussion de ces changements sur le résultat d'exploitation estimatif et d'autres facteurs.

La valeur comptable de l'UGT Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe correspondait à la valeur recouvrable au 31 mars 2024 une fois la charge de dépréciation comptabilisée. Toute baisse des taux de croissance, toute augmentation du taux d'actualisation ou tout changement apporté aux estimations raisonnablement possible donnera lieu à d'autres charges de dépréciation.

16. Impôt sur le résultat

Les principales composantes de la charge d'impôt comprennent ce qui suit :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Comptes de résultat consolidés		
Charge d'impôt (recouvrement) exigible		
Charge d'impôt (recouvrement) exigible	11 914	22 125
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs	127	(1 952)
	12 041	20 173
Charge d'impôt (recouvrement) différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	15 251	138
Incidence du changement du taux d'impôt	(7)	(2)
	15 244	136
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat consolidés	27 285	20 309

La charge d'impôt sur le résultat de la Société diffère du montant qui serait obtenu en appliquant le taux d'impôt fédéral et provincial combiné du fait des éléments suivants :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Résultat net avant impôt sur le résultat	57 067	(34 433)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat au taux prévu par la loi de 27,0 % (27,0 % en 2023)	15 409	(9 370)
Différence des taux d'impôt des administrations étrangères	(5 574)	(5 443)
Différences permanentes	6 112	8 815
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	4 439	26 414
Variation de l'estimation des valeurs comptables et fiscales	867	835
Incidence du changement du taux d'impôt	_	(1 671)
Paiements fondés sur des actions	6 223	1 446
Divers	(191)	(717)
Charge d'impôt sur le résultat comptabilisée aux comptes de résultat consolidés	27 285	20 309

Les actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés par la Société et les variations survenues au cours de l'exercice sont présentés ci-après:

	f	États de la situation financière consolidés		
	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Perte latente sur les titres détenus	(3 833)	(5 778)	(1 945)	(27 992)
Provisions pour litiges	1 021	1 103	82	170
Rémunération non versée	14 358	16 978	2 387	19 492
Fraction non amortie du coût en capital du matériel et des aménagements des locaux loués en excédent de leur valeur comptable nette Fraction non amortie des prêts destinés à l'achat	1 925	2 551	625	534
d'actions ordinaires	15 741	34 968	19 227	4 400
Reports de pertes en avant	35 756	9 025	(26 731)	1 170
RILT	35 070	53 221	18 151	918
Autres immobilisations incorporelles	(86 931)	(82 348)	4 583	5 530
Divers	4 560	5 285	(1 135)	(4 086)
	17 667	35 005	15 244	136

Les actifs et passifs d'impôt différé figurant aux états de la situation financière consolidés sont comme suit :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Actifs d'impôt différé	71 004	90 733
Passifs d'impôt différé	(53 337)	(55 728)
	17 667	35 005

Pour l'exercice, la variation de la position nette d'impôt différé se présente comme suit :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Solde d'ouverture	35 005	73 349
Charge d'impôt comptabilisée dans les comptes de résultat consolidés	(15 244)	(136)
Impôt différé acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	_	(34 191)
Avantages fiscaux comptabilisés dans les capitaux propres	(913)	(5 722)
Change et autres	(1 181)	1 705
Solde de clôture aux 31 mars	17 667	35 005

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser un actif d'impôt exigible et un passif d'impôt exigible et si l'actif et le passif d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale auprès de la même entité imposable.

Des pertes fiscales reportées en avant de 12,0 millions \$ (6,3 millions \$ en 2023) au Royaume-Uni et en Europe, et de 73,4 millions \$ (6,3 millions \$ en 2023) aux États-Unis ont été comptabilisées à titre d'actifs d'impôt différé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment. Des pertes fiscales reportées en avant de 41,1 millions \$ (24,1 millions \$ en 2023) pour le Canada ont été comptabilisées à titre d'actif d'impôt différé et peuvent être reportées en avant sur une période de 20 ans.

Aux dates des états de la situation financière consolidés, la Société avait reporté en avant des pertes fiscales d'environ 26,2 millions \$ (23,8 millions \$ en 2023) et avait d'autres différences temporaires de néant (néant en 2023) pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Ces pertes et différences sont liées à des filiales à l'extérieur du Canada qui ont subi des pertes par le passé, et qui peuvent également être assujetties à des restrictions législatives quant à leur utilisation et ne pas pouvoir être utilisées pour compenser le revenu imposable d'autres sociétés du groupe consolidé. Les filiales ne disposent pas de différences temporaires imposables ni de possibilités de planification fiscale qui pourraient, en partie, justifier la comptabilisation de ces actifs d'impôt différé puisqu'il n'est pas suffisamment probable qu'un avantage économique futur sera réalisé. Ces pertes peuvent être reportées en avant indéfiniment.

Pilier 2

Des lois Pilier 2, lesquelles entreront en vigueur le 1er avril 2024, ont été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où la Société exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales. La Société est assujettie à ces lois et a évalué son exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

L'évaluation de l'exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 se fonde sur les déclarations fiscales les plus récentes, les déclarations pays par pays et les états financiers disponibles des entités constitutives. La Société a relevé une exposition potentielle aux impôts sur le résultat découlant des règles du Pilier 2 attribuable aux bénéfices réalisés dans les dépendances de la Couronne. Cette exposition potentielle s'explique par la présence d'entités constitutives dans ces territoires, où les taux prévus par la loi sont inférieurs à 15 %.

Si les lois Pilier 2 avaient été en vigueur pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la charge d'impôt sur le résultat et le taux d'impôt effectif retraités seraient respectivement d'environ 31,0 millions \$ et 54,3 %, ce qui représente une hausse de 3,7 millions \$ et de 6,5 points de pourcentage par rapport à la charge d'impôt sur le résultat de 27,3 millions \$ et au taux d'impôt effectif de 47,8 % qui ont été présentés.

17.	Dette subordonnée		
		31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Emprunt, intérê à vue	t payable mensuellement au taux préférentiel annuel majoré de 4 %, remboursable	7 500	7 500

L'emprunt est assujetti à un contrat de subordination et peut être remboursé uniquement avec l'autorisation préalable de l'OCRI. Aux 31 mars 2024 et 2023, les taux d'intérêt de la dette subordonnée étaient de respectivement 11,2 % et 10,7 %. La valeur comptable de la dette subordonnée s'approche de sa juste valeur en raison de la nature à court terme du passif.

18.	Emprunt bancaire		
		31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Emprunt		304 202	310 192
Moins : frais de	financement non amortis	(2 673)	(3 070)
		301 529	307 122
Tranche à court	terme	13 672	13 342
Tranche à long	terme	287 857	293 780

Une filiale de la Société a obtenu une facilité de crédit de premier rang pour financer une partie de la contrepartie au comptant à l'égard de plusieurs acquisitions dans le secteur Gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne. Selon les modalités initiales de facilité, l'emprunt bancaire devait être remboursé d'ici le 30 septembre 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la facilité a été prolongée et l'emprunt bancaire est maintenant remboursable le 30 septembre 2025. L'emprunt était assorti d'un taux d'intérêt annuel de 7,6894 % au 31 mars 2024 (taux annuel de 7,177 % au 31 mars 2023).

19. Débentures convertibles 31 mars 2024 31 mars 2023 \$ \$ Passif Dérivé Passif Dérivé Débentures convertibles 80 973 33 102

Le 15 mars 2024, la Société a réalisé la clôture de son placement de débentures subordonnées de premier rang non garanties convertibles par l'intermédiaire d'un placement privé sans courtier conclu avec deux investisseurs institutionnels, mobilisant ainsi un produit brut de 110,0 millions \$ (« débentures convertibles »). La Société a utilisé environ 80,0 millions \$ du produit tiré des débentures convertibles pour consentir un prêt portant intérêt à une société en commandite (« société en commandite ») qui sera détenue par certains employés de la Société. La société en commandite servira de structure de propriété à long terme pour les cadres supérieurs de la Société. La société en commandite a affecté le produit de 80,0 millions \$ tiré du prêt à l'acquisition de 9 914 000 actions ordinaires en circulation de la Société (ce qui représente une participation de 9,7 %). La Société a reçu un produit net de 29,8 millions \$, ce qui correspond au produit brut de 110,0 millions \$, moins le montant du prêt consenti à la société en commandite, déduction faite de certaines charges engagées par la Société pour le compte des investisseurs institutionnels.

Les débentures convertibles portent intérêt au taux fixe annuel de 7,75 %, les intérêts étant payables semestriellement le dernier jour de juin et de décembre de chaque année à compter du 30 juin 2024. Les débentures convertibles peuvent être converties, au gré du porteur, en actions ordinaires de la Société au prix de conversion de 9,68 \$ par action ordinaire. Les débentures convertibles viendront à échéance le 15 mars 2029 et pourront être rachetées par la Société dans certaines circonstances à compter du 15 mars 2027.

Le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises au porteur au moment de la conversion des débentures est limité dans la mesure où le porteur ne peut détenir plus de 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société à la suite de la conversion. En cas d'avis de rachat des débentures convertibles par la Société, le porteur peut choisir de convertir les débentures convertibles en actions ordinaires et au moment de la conversion, le montant maximal d'actions pouvant être émises peut être dépassé pourvu que le porteur obtienne toutes les approbations des organismes de réglementation pouvant être nécessaires. Si le porteur n'obtient pas l'approbation des organismes de réglementation au moment de la conversion, la Société versera au porteur un montant en trésorerie correspondant à l'excédent de la valeur de conversion des actions ordinaires qui auraient été alors émises sur le montant maximal d'actions pouvant être émises au moment de la conversion ainsi qu'il a été décrit précédemment.

Les modalités des débentures convertibles incluent les dispositions antidilution standards prévoyant que le prix de conversion sera ajusté en cas de réorganisation des actions ordinaires par voie d'un fractionnement, d'un regroupement, d'une distribution ou d'une opération équivalente, ou si la Société émet des droits, des options ou des bons de souscription à ses actionnaires. Si la Société verse un dividende supérieur au dividende versé dans le cours normal des activités (0,34 \$ par action ordinaire par exercice financier), alors le prix de conversion sera ajusté en multipliant le prix de conversion en vigueur au moment du versement du dividende par une fraction correspondant i) au cours actuel des actions, moins le montant de l'excédent du dividende sur le dividende versé dans le cours normal des activités, divisé par ii) le cours du marché au moment du versement du dividende excédentaire.

Les débentures convertibles sont classées à titre d'instrument hybride qui comporte deux composantes : une composante passif, laquelle représente l'obligation contractuelle de la Société de verser des intérêts, et une composante dérivé incorporé, laquelle reflète la valeur de l'option de conversion. Les deux composantes sont comptabilisées dans les passifs à l'état de la situation financière consolidé.

La juste valeur initiale des débentures convertibles a été répartie entre les deux composantes. À la date d'émission du 15 mars 2024, la juste valeur de la composante passif, déduction faite des frais d'émission, s'élevait à 81,0 millions \$, et l'option de conversion, à 28,7 millions \$.

Les intérêts courus sur le montant en capital sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés et une hausse correspondante est comptabilisée dans la composante passif. Le dérivé incorporé est comptabilisé à sa juste valeur chaque date de clôture et les ajustements de la juste valeur sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. La juste valeur de l'option de conversion était de 33,1 millions \$ au 31 mars 2024 et est présentée dans les passifs dérivés de l'état de la situation financière consolidé. Par conséquent, la Société a comptabilisé un ajustement de la juste valeur de 4,4 millions \$ au titre de l'option de conversion dans les comptes de résultat consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2024.

La Société a évalué les débentures convertibles au moyen d'un modèle d'évaluation unifactorielle des débentures convertibles en fonction de la qualité du crédit, qui repose sur des hypothèses à l'égard des écarts de taux et des facteurs de volatilité.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le modèle :

Volatilité 42 %

Risque d'écart de taux 11,15 %

Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des débentures convertibles de la Société. Un test de sensibilité a été effectué dans le cadre de l'évaluation des débentures convertibles. Le test de sensibilité comprend l'évaluation de l'incidence de changements raisonnables apportés aux hypothèses portant sur la volatilité et aux autres hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation. Si le facteur de volatilité avait augmenté de 5.0 %, la valeur de l'option de conversion aurait augmenté de 2,2 millions \$, mais s'il avait diminué de 5,0 %, la valeur de l'option de conversion aurait diminué de 1,9 million \$.

20.	Obligations locatives		
		31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Premier exercic	ce	11 206	34 148
Deuxième exer	rcice	24 985	28 674
Troisième exer	cice	30 644	19 134
Quatrième exer	rcice	28 618	12 000
Cinquième exe	rcice et les suivants	269 102	48 579
		364 555	142 535
Incidence de l'a	actualisation	(149 807)	(23 297)
Valeur actualis	ée des paiements de loyers minimums	214 748	119 238
Moins la tranch	he à court terme	(24 579)	(26 712)
Tranche à long	terme des obligations locatives	190 169	92 526

21.	Actions privilégiées				
			31 mars 2024		31 mars 2023
		Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Actions privilég	iées de série A émises et en circulation	110 818	4 540 000	110 818	4 540 000
Actions privilég	iées de série C émises et en circulation	97 450	4 000 000	97 450	4 000 000
Actions privilég	iées de série C autodétenues	(2 627)	(106 794)	(2 627)	(106 794)
		94 823	3 893 206	94 823	3 893 206
		205 641	8 433 206	205 641	8 433 206

i) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE A

La Société a émis 4 540 000 actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 113,5 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 110,8 millions \$.

Le 1^{er} septembre 2021, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de premier rang de série A à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série A »). Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, lorsque la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 3,885 % pour la période de cinq ans close le 30 septembre 2021. Depuis le 1^{er} octobre 2021 et pour la période prenant fin le 30 septembre 2026, inclusivement, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 4,028 %. Le taux sera rajusté tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2021, les porteurs d'actions privilégiées de série A avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série B à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série B »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 septembre tous les cinq ans par la suite. Au 30 septembre 2021, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série B n'a été émise. Les actions privilégiées de série B donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 3,21 %.

Le 30 septembre 2021, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série A, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 septembre tous les cinq ans par la suite.

ii) ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE C

La Société a émis 4 000 000 d'actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C ») à un prix d'achat de 25,00 \$ par action, pour un produit brut de 100,0 millions \$. Le montant net total comptabilisé après déduction des frais d'émission, net de l'impôt différé de 1,0 million \$, s'est élevé à 97,5 millions \$.

Le 1er juin 2022, la Société a annoncé le rajustement du taux de dividende de ses actions privilégiées de premier rang de série C à taux ajustable aux cinq ans et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série C »). Les dividendes en espèces cumulatifs trimestriels, lorsque la Société en a déclaré, ont été payés à un taux annuel de 4,993 % pour la période de cinq ans close le 30 juin 2022. Depuis le 1er juillet 2022 et pour la période prenant fin le 30 juin 2027, inclusivement, les dividendes cumulatifs trimestriels, si la Société en déclare, seront payés à un taux annuel de 6,837 %. Le taux sera rajusté tous les cinq ans pour qu'il corresponde au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, les porteurs d'actions privilégiées de série C avaient le droit de convertir une partie ou la totalité de leurs actions en un nombre équivalent d'actions privilégiées de premier rang de série D à taux variable et à dividendes cumulatifs (« actions privilégiées de série D »), sous réserve de certaines conditions, et ils pourront se prévaloir de ce droit le 30 juin tous les cinq ans par la suite. Au 15 juin 2022, date limite de la conversion, le nombre d'actions déposées aux fins de conversion était inférieur au nombre minimal requis pour procéder à la conversion et, par conséquent, aucune action privilégiée de série D n'a été émise. Les actions privilégiées de série D donnent à leurs porteurs le droit de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs à taux variable payables trimestriellement, si la Société en déclare, à un taux équivalant au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois, majoré de 4,03 %.

Le 30 juin 2022, la Société avait l'option de racheter les actions privilégiées de série C, en tout ou en partie, à 25,00 \$ l'action avec tous les dividendes déclarés et non payés, et elle pourra exercer cette option le 30 juin tous les cinq ans par la suite.

22.	Actions ordinaires				
			31 mars 2024		31 mars 2023
		Montant \$	Nombre d'actions	Montant \$	Nombre d'actions
Émises et entiè	rement libérées	706 113	102 189 077	686 043	99 594 391
	le cadre des régimes de ndés sur des actions	(1 083)	(122 355)	(1 334)	(122 355)
Détenues dans	le cadre du RILT	(88 499)	(9 981 908)	(118 364)	(11 994 885)
		616 531	92 084 814	566 345	87 477 151

i) AUTORISÉES

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

ii) ÉMISES ET ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

	Nombre d'actions	Montant \$
Solde au 31 mars 2022	99 697 799	685 270
Actions émises en lien avec le règlement de la contrepartie différée de Sawaya	195 993	2 883
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement	285 899	1 924
Actions rachetées et annulées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(585 300)	(4 034)
Solde au 31 mars 2023	99 594 391	686 043
Actions émises en lien avec le règlement de la contrepartie différée de Sawaya	195 993	2 883
Actions émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement	2 398 693	17 187
Solde au 31 mars 2024	102 189 077	706 113

Le 17 août 2023, la Société a déposé un avis de renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA ») qui lui permet de racheter, du 21 août 2023 au 20 août 2024, jusqu'à 4 985 290 de ses actions ordinaires par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto et de systèmes de négociation parallèles, conformément aux exigences de la Bourse de Toronto. Cette démarche vise à permettre à la Société de racheter de ses actions ordinaires à des fins d'annulation. À la date de l'avis, le nombre maximal d'actions pouvant être rachetées dans le cadre de l'OPRCNA actuelle représentait 5,0 % des actions ordinaires en circulation de la Société. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, aucune action n'a été rachetée dans le cadre de l'OPRCNA.

iii) RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

	Pour les exercices clos les	
	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Résultat par action ordinaire		
Résultat net attribuable aux actionnaires de GCGI	(13 163) \$	(90 104) \$
Dividendes sur actions privilégiées	(11 408)	(10 948)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(24 571)	(101 052)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	91 764 670	87 381 995
Résultat par action de base	(0,27) \$	(1,16) \$
Résultat par action ordinaire après dilution		
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	(24 571)	(101 052)
Résultat par action ordinaire après dilution	(0,27) \$	(1,16) \$

Pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, les instruments comportant des actions ordinaires potentielles ont été exclus des calculs de la perte diluée par action, ces instruments étant antidilutifs.

Dividendes 23.

DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

La Société a déclaré les dividendes sur actions ordinaires suivants au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 :

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action ordinaire	Montant total de dividendes sur actions ordinaires
23 juin 2023	4 juillet 2023	0,085 \$	8 468 \$
1 ^{er} septembre 2023	15 septembre 2023	0,085 \$	8 669 \$
1 ^{er} décembre 2023	15 décembre 2023	0,085 \$	8 669 \$
1 ^{er} mars 2024	15 mars 2024	0,085 \$	8 686 \$

Le 5 juin 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,085 \$ par action ordinaire payable le 2 juillet 2024 aux actionnaires inscrits le 21 juin 2024 (note 30).

DIVIDENDES SUR ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Date de clôture des registres	Date de paiement	Dividende en espèces par action privilégiée de série A	Dividende en espèces par action privilégiée de série C	Montant total de dividendes sur actions privilégiées
23 juin 2023	30 juin 2023	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$
15 septembre 2023	2 octobre 2023	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$
22 décembre 2023	2 janvier 2024	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$
15 mars 2024	1 ^{er} avril 2024	0,25175 \$	0,42731 \$	2 852 \$

Le 5 juin 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,25175 \$ par action privilégiée de série A payable le 2 juillet 2024 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 21 juin 2024 (note 30).

Le 5 juin 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,42731 \$ par action privilégiée de série C payable le 2 juillet 2024 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 21 juin 2024 (note 30).

24. Régimes de paiements fondés sur des actions

i) RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME

En vertu du régime d'intéressement à long terme (« RILT » ou « régime »), des unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), dont les droits sont généralement acquis sur trois ans, sont attribuées aux participants admissibles. Toutes les attributions octroyées en vertu du RILT sont réglées au moyen d'un transfert d'actions de fiducies pour les avantages du personnel (« fiducies ») qui sont financées par la Société, ou certaines de ses filiales, selon le cas, avec de la trésorerie que les fiduciaires utilisent pour acheter sur le marché libre des actions ordinaires qu'ils détiendront en fiducie jusqu'à l'acquisition des droits rattachés aux UATI. Aucune autre action ne peut être émise sur le capital autorisé aux termes du RILT.

9 981 908

Pour ce qui est des UATI attribuées dans le cadre du cycle normal des versements relatifs à la rémunération au rendement, les droits continueront d'être acquis après la cessation d'emploi, à condition que l'employé respecte certaines restrictions postérieures à l'emploi et ne se livre pas à certaines activités ayant trait à la concurrence ou à la sollicitation, tel qu'il est décrit dans le régime. Ces UATI sont passées en charges au cours de la période pendant laquelle les attributions sont réputées être gagnées, soit généralement l'exercice au cours duquel les attributions ont été octroyées ou l'exercice précédent dans le cas des attributions qui ont été octroyées après la fin de cet exercice, mais qui ont été déterminées et acquises relativement à cet exercice, et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Pour certaines attributions, en général les attributions à l'embauche ou de maintien en poste, l'acquisition des droits est conditionnée par un emploi continu, et ces attributions sont, par conséquent, assujetties à une exigence de service continu. Par conséquent, la Société comptabilise graduellement les coûts de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable et une augmentation correspondante est reflétée dans le surplus d'apport.

Il y a eu 4 190 792 UATI (8 198 677 UATI pour l'exercice clos le 31 mars 2023) attribuées en remplacement de la rémunération en espèces versée aux employés au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024. Les fiducies ont acquis 3 801 735 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 (6 951 114 actions ordinaires au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023).

La juste valeur des UATI à la date d'évaluation se fonde sur la juste valeur à la date d'attribution. La juste valeur moyenne pondérée des UATI attribuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'est établie à 7,86 \$ (10,17 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2023).

	Nombre
Attributions en cours au 31 mars 2022	11 180 535
UATI attribuées	8 198 677
UATI dont les droits sont acquis	(5 979 398)
UATI auxquelles il a été renoncé	(115 399)
Attributions en cours au 31 mars 2023	13 284 415
UATI attribuées	4 190 792
UATI dont les droits sont acquis	(5 814 980)
UATI auxquelles il a été renoncé	(209 366)
Attributions en cours au 31 mars 2024	11 450 861
	Nombre
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2022	11 023 169
Actions acquises	6 951 114
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 979 398)
Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2023	11 994 885
Actions acquises	3 801 735
Actions libérées à l'acquisition des droits	(5 814 712)

ii) UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES DES ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Actions ordinaires détenues par les fiducies au 31 mars 2024

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») à ses administrateurs indépendants. Aux termes du régime, la moitié des honoraires annuels des administrateurs indépendants a été versée sous forme d'UAD. Les administrateurs peuvent décider tous les ans de recevoir une plus grande partie de leur rémunération sous forme d'UAD. Lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration, les UAD en cours sont payées en trésorerie, le montant équivalant au nombre d'UAD détenues étant multiplié par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de la Société pour les dix jours de Bourse précédant immédiatement une date d'évaluation choisie à l'avance par l'administrateur sortant qui peut tomber à tout moment entre la date de départ de l'administrateur et le 1^{er} décembre de l'année civile suivante.

La valeur comptable du passif lié aux UAD au 31 mars 2024 était de 2,6 millions \$ (3,9 millions \$ au 31 mars 2023).

iii) UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES DES MEMBRES DE LA DIRECTION

La Société offre un régime d'unités d'actions différées (« UAD ») à certains membres clés de la haute direction. Toutes les attributions octroyées en vertu du régime d'UAD seront réglées en espèces au moment du départ à la retraite de l'employé, après trois ans à compter de la date de l'attribution dans le cas d'un « départ en bons termes » ou au décès. Les UAD sont réglées en espèces un an après que les participants ont quitté la Société selon certaines conditions du régime.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UAD était de 11,7 millions \$ au 31 mars 2024 (9,6 millions \$ au 31 mars 2023).

iv) UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») pour certains membres de la haute direction. Les UALR sont des instruments notionnels de capitaux propres liés à la valeur des actions ordinaires de la Société. À la fin d'une période d'acquisition des droits de trois ans, le nombre d'UALR dont les droits sont acquis correspond à un multiple du nombre

d'UALR initialement attribuées qui se situe dans une fourchette de 0x à 2x selon l'atteinte de certaines cibles prédéterminées pour chaque attribution annuelle. Les droits rattachés aux UALR sont acquis en bloc à la date du troisième anniversaire de l'attribution. Le nombre d'UALR dont les droits sont acquis est également ajusté en fonction des dividendes versés au cours de la période d'acquisition des droits. Les UALR sont réglées en trésorerie, en fonction du cours de marché des actions de la Société au moment de l'acquisition des droits.

Les UALR sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution. Les variations de la valeur des UALR à chaque période de présentation de l'information financière sont amorties sur la période d'acquisition des droits résiduelle et comptabilisées dans la charge de rémunération aux comptes de résultat consolidés.

La valeur comptable du passif comptabilisé dans les dettes fournisseurs et charges à payer ayant trait aux UALR était de 33,4 millions \$ au 31 mars 2024 (106,9 millions \$ au 31 mars 2023).

v) OPTIONS SUR ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT

La Société a adopté un régime d'options sur actions liées au rendement pour certains membres de la haute direction. Les options sur actions liées au rendement ont une durée de cinq ans et les droits à ces options seront acquis au fil du temps au prorata sur une période de quatre ans (les droits d'un tiers des options étant acquis aux deuxième, troisième et quatrième anniversaires de l'attribution). Les options sur actions liées au rendement seront également assujetties aux conditions d'acquisition liées au rendement sur le marché (cours de l'action), et seront assorties d'un plafond sur les paiements égal à quatre fois le prix d'exercice (c'est-à-dire que le profit à l'exercice des options est limité à trois fois le prix d'exercice).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, 3 210 000 options sur actions liées au rendement ont été attribuées à un prix d'exercice de 8.65 \$.

De plus, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, 4 422 335 options sur actions liées au rendement ont été exercées à un prix d'exercice de 6,73 \$ et 400 000 options sur actions liées au rendement ont été exercées à un prix d'exercice de 7,067 \$. Par ailleurs, 1 855 360 options sur actions liées au rendement ont été exercées en contrepartie d'un produit en trésorerie total de 12,5 millions \$ versé à la Société. Les options sur actions liées au rendement restantes ont été exercées sans décaissement. Un total de 2 398 693 actions ont été émises en lien avec l'exercice des options sur actions liées au rendement au cours de la période de douze mois.

Voici un sommaire des options sur actions liées au rendement de la Société au 31 mars 2024 :

	Nombre d'options sur actions liées au rendement	Prix d'exercice moyen pondéré (\$)
Solde au 31 mars 2022	5 627 955	6,79 \$
Attribuées	300 000	8,77
Exercées	(705 620)	6,73
Solde au 31 mars 2023	5 222 335	6,92
Attribuées	3 210 000	8,65
Exercées	(4 822 335)	6,73
Solde au 31 mars 2024	3 610 000	8,65

Selon l'IFRS 2, l'incidence des conditions du marché, telles qu'un objectif de cours de l'action auquel serait soumise l'acquisition des droits, doit être prise en compte pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement. Un modèle de simulation de Monte-Carlo est utilisé pour simuler une fourchette des cours futurs possibles des actions pour la Société pour la période allant de la date d'attribution à la date d'expiration des options sur actions liées au rendement. L'objectif de cette modélisation est d'utiliser une approche probabiliste pour estimer la juste valeur des options sur actions liées au rendement en vertu de l'IFRS 2. Les hypothèses suivantes ont été utilisées dans le modèle de simulation de Monte-Carlo pour les attributions effectuées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024 :

Rendement de l'action	3,97 %
Volatilité prévue	41,27 %
Taux d'intérêt sans risque	3,96 %
Durée de vie attendue	4 ans

Les modèles d'évaluation des options exigent le recours à des hypothèses hautement subjectives, y compris la volatilité prévue des cours. Toute modification apportée aux hypothèses subjectives peut avoir une incidence importante sur l'estimation de la juste valeur. Par conséquent, les modèles existants ne fournissent pas nécessairement une mesure unique fiable de la juste valeur des options sur actions liées au rendement de la Société.

vi) régime de paiements fondés sur des actions à l'intention des employés de PWS, assujetti à des CONDITIONS

Dans le cadre de l'acquisition de PSW, la Société a adopté un régime de paiements fondés sur des actions à l'intention de certains employés clés de PSW qui inclut des actions ordinaires de CGWM UK. Le régime est assujetti à diverses conditions d'acquisition des droits et, par conséquent, la Société comptabilise le coût de ces attributions à titre de charge sur la période d'acquisition des droits applicable.

vii) CHARGE AU TITRE DES PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Pour les exercices clos les 31 mars 31 mars 2024 2023 \$ Régime d'intéressement à long terme 15 787 45 426 Unités d'actions différées (réglées en trésorerie) (561)(522)Unités d'actions différées (réglées en trésorerie) – membres de la haute direction 2 063 4 029 Options sur actions liées au rendement 1933 635 UALR (réglées en trésorerie) (19427)8 685 Autres régimes de paiements fondés sur des actions 1 130 1 281 Total de la charge au titre de paiements fondés sur des actions 964 59 495

25. Transactions avec des parties liées

i) FILIALES CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la Société et des principales filiales d'exploitation et sociétés de portefeuille intermédiaires de la Société qui figurent dans le tableau qui suit :

		Participation	n en %
	Pays de constitution en société	31 mars 2024	31 mars 2023
Corporation Canaccord Genuity	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc.	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. III	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. IV	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. V	Canada	100 %	100 %
CG Investments Inc. VI	Canada	100 %	100 %
CG G Sponsors Inc. I	Canada	100 %	100 %
Jitneytrade Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Inc.	Canada	100 %	100 %
Finlogik Tunisie, SARL	Tunisie	75 %	75 %
Canaccord Genuity SAS ⁵	France	s. o.	100 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Limited ¹	Guernesey	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Financial Planning Limited ^{1, 4}	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Wealth Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Wealth Group Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Wealth (International) Holdings Limited ¹	Guernesey	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Asset Management Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
CG Wealth Planning Limited ¹	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Adam & Company Investment Management Limited ^{1, 4}	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Punter Southall Wealth Limited ^{1, 4}	Royaume-Uni	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Wealth & Estate Planning Services Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity Petsky Prunier LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Asset Management Inc.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams Financial Group Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Collins Stewart Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Finance Corp.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Adams (Delaware) Inc.	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity Alternative Capital LLC	États-Unis	100 %	100 %
CG Sawaya, LLC	États-Unis	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) Holdings ULC	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) Limited Partnership	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (2021) GP ULC	Canada	100 %	100 %
Stockwave Equities Ltd.	Canada	100 %	100 %

		Participation	on en %
		31 mars	31 mars
	Pays de constitution en société	2024	2023
Canaccord Genuity Group Finance Company Ltd.	Canada	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity Emerging Markets Ltd.	Bahamas	100 %	100 %
Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity (Australia) Limited ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity Financial Limited ²	Australie	65 %	65 %
Patersons Asset Management Limited ²	Australie	65 %	65 %
Canaccord Genuity Asia (Beijing) Limited			
加通亚洲 (北京) 投资顾问有限公司	Chine	100 %	100 %
The Balloch Group Limited	Îles Vierges britanniques	100 %	100 %
Canaccord Genuity Asia (Hong Kong) Limited	Chine (RAS de Hong Kong)	100 %	100 %
Canaccord Genuity (Dubai) Ltd.3	Émirats arabes unis	s. o.	100 %
Canaccord Genuity Wealth Group Holdings (Jersey) Limited ¹	Jersey	94,5 %	94,5 %
Canaccord Genuity Hawkpoint Limited	Royaume-Uni	100 %	100 %
Canaccord Genuity Management Company Limited ⁴	Irlande	s. o.	100 %

- 1) La Société a émis des actions privilégiées convertibles à certains investisseurs institutionnels et certains instruments de capitaux propres de CGWM UK de sorte que la valeur de la transaction représente une participation de 5,55 % dans les actions ordinaires en circulation de CGWM UK. Après conversion, les actions privilégiées convertibles, les actions préférentielles et les actions ordinaires émises à la direction et aux employés de CGWM UK représentent 33,1 % de la participation en équivalents de capitaux propres (note 8).
- 2) La Société détient 65 % des actions émises de Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd., de Canaccord Genuity (Australia) Limited et de Canaccord Genuity Financial Limited: toutefois, à des fins comptables, la Société était considérée comme détenant une participation de 68,2 % au 31 mars 2024 (67,3 % au 31 mars 2023), en raison des actions détenues dans une fiducie contrôlée par Canaccord Financial Group (Australia) Pty Ltd. (note 8).
- 3) La Société a vendu sa participation dans Canaccord Genuity (Dubai) Ltd. au cours du premier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2024.
- 4) Cette entreprise a été absorbée par liquidation dans une filiale dans le cadre d'une restructuration en interne au cours du premier trimestre de l'exercice clos le 31 mars 2024.
- 5) Cette entreprise a été absorbée par liquidation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024.

ii) RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

Les montants figurant dans le tableau ci-dessous sont les montants comptabilisés à titre de charges relativement à des personnes qui font partie des principaux dirigeants, aux 31 mars 2024 et 2023 :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Avantages du personnel à court terme	45 826	48 804
Paiements fondés sur des actions	599	892
Avantages postérieurs à l'emploi	2 025	_
Rémunération totale versée aux principaux dirigeants	48 450	49 696

iii) AUTRES TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les dettes fournisseurs et charges à payer comprennent les soldes suivants se rapportant aux principaux dirigeants :

	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Créances clients	19 469	18 115
Dettes fournisseurs et charges à payer	327	600

iv) MODALITÉS DES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les transactions sur titres effectuées par la Société pour le compte de dirigeants et d'administrateurs se déroulent selon les mêmes modalités que celles appliquées pour tous les clients. Les produits de commissions sur ces transactions ne sont pas importants par rapport à ceux tirés de l'ensemble des activités de la Société.

26. Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs :

Le secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity inclut les services de financement de sociétés, les activités de consultation, de recherche et de négociation pour le compte de clients qui sont des sociétés, des institutions et des gouvernements ainsi que les activités de négociation à titre de contrepartiste au Canada, au Royaume-Uni et en Europe (y compris à Dubaï avant la fin de ces activités au cours du trimestre clos le 30 juin 2023), en Australie et aux États-Unis. À compter de l'exercice commençant le $1^{
m er}$ avril 2019, les Autres établissements à l'étranger, comprenant nos activités en Chine et à Hong Kong, ont été regroupés avec nos activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie.

Le secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity offre des services de courtage et des conseils en placement aux clients de détail ou institutionnels du Canada, des États-Unis, de l'Australie ainsi que du Royaume-Uni et des dépendances de la Couronne.

Le secteur administratif Non sectoriel et autres inclut les services de courtage de correspondance, les intérêts, les produits des activités ordinaires et les charges libellés en monnaies étrangères qui ne sont pas précisément attribuables à Marchés des capitaux Canaccord Genuity ou à Gestion de patrimoine Canaccord Genuity.

Les secteurs d'activité de la Société sont gérés de façon distincte parce que chaque secteur offre des services différents et fait appel à des stratégies différentes en matière de personnel et de marketing. La Société évalue le rendement de chaque secteur d'activité d'après les résultats d'exploitation, sans égard aux participations ne donnant pas le contrôle.

La Société ne répartit pas le total de l'actif, le total du passif, le matériel et les aménagements des locaux loués entre les secteurs. L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les secteurs d'après la superficie en pieds carrés occupée. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables est attribué au secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Canada, puisqu'il se rapporte aux acquisitions de Genuity et de Jitneytrade. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Collins Stewart Hawkpoint plc (« CSHP ») est attribué aux secteurs Marchés des capitaux Canaccord Genuity et Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne (îles de la Manche). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions d'Eden Financial Ltd., de Hargreave Hale, de McCarthy Taylor, de Thomas Miller, d'Adam & Company et de PSW est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe (« Gestion de patrimoine au Royaume-Uni »). L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre des acquisitions de Petsky Prunier et de Sawaya est attribué au secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity aux États-Unis. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Results est attribué au secteur Marchés des capitaux Canaccord Genuity au Royaume-Uni et en Europe. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition de Patersons est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity en Australie. L'amortissement des immobilisations incorporelles identifiables acquises dans le cadre de l'acquisition des activités de gestion privée de patrimoine de Mercer est attribué au secteur Gestion de patrimoine Canaccord Genuity au Canada. Il n'y a pas de produits intersectoriels importants. L'impôt sur le résultat est géré au niveau de la Société et n'est pas attribué aux secteurs. Tous les produits des activités ordinaires et le résultat d'exploitation sont tirés de clients externes. En outre, la Société ne répartit pas les flux de trésorerie par secteur à présenter.

Pour les exercices clos les

			3:	L mars 2024			3	1 mars 2023
	Marché des capitaux Canaccord Genuity \$	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity \$	Non sectoriel et autres \$	Total \$	Marché des capitaux Canaccord Genuity \$	Gestion de patrimoine Canaccord Genuity \$	Non sectoriel et autres \$	Total \$
Commissions et honoraires	161 533	593 011	649	755 193	156 187	591 772	1 155	749 114
Financement de sociétés	149 598	25 096	_	174 694	126 588	34 356	_	160 944
Honoraires de consultation	229 780	750	_	230 530	362 549	2 005	_	364 554
Négociation à titre de contrepartiste	105 105	53	_	105 158	116 900	338	_	117 238
Intérêts	31 905	149 818	16 086	197 809	25 067	76 593	13 585	115 245
Divers	5 275	4 643	5 503	15 421	5 562	3 240	(5 500)	3 302
Charges à l'exception des éléments ci-dessous	614 604 6 825	500 398 30 516	69 911 1 425	1 184 913	698 759	490 833 29 662	89 292	1 278 884
Amortissement Amortissement des actifs au titre de	6 825	30 516	1 425	38 766	10 303	29 662	1 669	41 634
droits d'utilisation	17 707	6 575	5 017	29 299	15 756	7 133	3 446	26 335
Frais de développement	2 869	29 849	17 046	49 764	3 383	25 296	7 379	36 058
Charges d'intérêts	21 765	68 513	2 399	92 677	18 848	32 739	2 952	54 539
Frais de restructuration	12 673	810	4 664	18 147	_	_	_	_
Frais connexes aux acquisitions	_	_	_	_	1 477	5 926	_	7 403
Dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles	17 756	_	_	17 756	102 571	_	_	102 571
Ajustement de la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle – composante passif dérivé	_	_	13 250	13 250	_	_	11 629	11 629
Ajustement de la juste valeur des débentures convertibles – composante passif dérivé	_	_	4 421	4 421	_	_	_	_
Variation de la juste valeur de la contrepartie éventuelle	(27 325)	_	_	(27 325)	(14 278)	_	_	(14 278)
Quote-part de la perte d'une entreprise associée	_	_	70	70	_		55	55
Résultat avant les imputations intersectorielles et avant impôt sur le résultat	16 322	136 710	(95 965)	57 067	(43 966)	116 715	(107 182)	(34 433)
Imputations intersectorielles	18 213	23 749	(41 962)	_	21 651	23 293	(44 944)	_
Résultat avant impôt sur le résultat	(1891)	112 961	(54 003)	57 067	(65 617)	93 422	(62 238)	(34 433)

Aux fins de la présentation de l'information par secteur géographique, les activités de la Société ont été regroupées au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Europe et dans les dépendances de la Couronne (y compris à Dubaï avant la fin de ces activités au cours du premier trimestre de l'exercice 2024), en Australie et dans les Autres établissements à l'étranger, qui comprennent nos activités en Asie. La région Autres établissements à l'étranger a été affectée à nos activités sur les marchés des capitaux au Canada et en Australie. Le tableau ci-après présente les produits des activités ordinaires de la Société par secteur géographique (les produits sont attribués aux secteurs géographiques en fonction de l'emplacement de l'entreprise sous-jacente présentant ses résultats d'exploitation) :

	Pour les exercices	Pour les exercices clos les		
	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$		
Canada	480 376 \$	454 741 \$		
Royaume-Uni, Europe et dépendances de la Couronne	496 900	440 003		
États-Unis	349 319	487 769		
Australie	152 210	127 884		
	1 478 805 \$	1 510 397 \$		

Le tableau suivant présente les principales informations ayant trait à la situation financière de chaque secteur géographique :

	Canada \$	Royaume-Uni et dépendances de la Couronne \$	États-Unis \$	Australie \$	Total \$
Au 31 mars 2024	·	·	·		· .
Matériel et aménagements des locaux loués	36 114	7 927	14 351	2 608	61 000
Goodwill	_	405 873	206 970	2 696	615 539
Immobilisations incorporelles	50 120	232 330	249	5 604	288 303
Actifs non courants	86 234	646 130	221 570	10 908	964 842
Au 31 mars 2023					
Matériel et aménagements des locaux loués	31 692	9 399	4 076	3 013	48 180
Goodwill	_	413 393	206 664	2 763	622 820
Immobilisations incorporelles	47 903	251 564	186	6 262	305 915
Actifs non courants	79 595	674 356	210 926	12 038	976 915

27. Gestion du capital

La Société a besoin de capitaux à des fins opérationnelles et aux fins de la réglementation, y compris le financement de ses activités actuelles et futures. La Société a une structure du capital fondée sur les capitaux propres, qui englobent les actions privilégiées, les actions ordinaires, le surplus d'apport, les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global, ainsi que sur la dette subordonnée, les participations ne donnant pas le contrôle, les emprunts bancaires et les débentures convertibles. Le tableau ci-après présente le sommaire de notre capital aux 31 mars 2024 et 2023 :

Type de capital	31 mars 2024 \$	31 mars 2023 \$
Actions privilégiées	205 641	205 641
Actions ordinaires	616 531	566 345
Contrepartie différée	5 612	8 495
Surplus d'apport	_	49 400
Résultats non distribués	58 548	119 552
Cumul des autres éléments du résultat global	109 313	105 206
Capitaux propres	995 645	1 054 639
Participations ne donnant pas le contrôle	364 466	343 998
Dette subordonnée	7 500	7 500
Emprunt bancaire	301 529	307 122
Débentures convertibles	80 973	_
	1 750 113	1 713 259

Le cadre de la gestion du capital de la Société est conçu pour maintenir le capital à un niveau qui :

- · respecte les ratios cibles des filiales réglementées de la Société fixés par leurs organismes de réglementation respectifs;
- · permet de financer les activités courantes et futures;
- · permet d'assurer que la Société peut s'acquitter de ses obligations financières à mesure qu'elles viennent à échéance;
- · favorise la création de valeur pour les actionnaires.

Les filiales suivantes sont assujetties aux exigences en matière de capital réglementaire des organismes de réglementation de leur territoire respectif:

- · La Corporation Canaccord Genuity et Jitneytrade Inc. sont assujetties à la réglementation canadienne, principalement celle de l'OCRI.
- · Canaccord Genuity Limited, Canaccord Genuity Wealth Limited, Canaccord Genuity Financial Planning Limited, CG Wealth Planning Limited, Adam & Company Investment Management Limited, Punter Southall Wealth Limited et Canaccord Genuity Asset Management Limited sont régies par la Financial Conduct Authority (« FCA ») du Royaume-Uni.
- · Canaccord Genuity Wealth (International) Limited détient un permis octroyé par la Guernsey Financial Services Commission, la Isle of Man Financial Supervision Commission et la Jersey Financial Services Commission et est réglementée par ces dernières.
- Canaccord Genuity (Australia) Limited et Canaccord Genuity Financial Limited sont réglementées par l'Australian Securities and Investments Commission.
- · Canaccord Genuity (Hong Kong) Limited est réglementée à Hong Kong par la Securities and Futures Commission.

- · Canaccord Genuity LLC est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la Financial Industry Regulatory Authority, Inc. (« FINRA »).
- · Canaccord Genuity Wealth Management (USA) Inc. est un courtier en valeurs mobilières inscrit aux États-Unis et est assujettie principalement à la réglementation de la FINRA.
- Canaccord Genuity Emerging Markets Ltd. est assujettie aux Bahamas à la réglementation de la Securities Commission of the Bahamas.
- · Canaccord Genuity Insurance Company Ltd. est assujettie à la Barbade à la réglementation de la Financial Services Commission.

Les exigences en matière de capital réglementaire peuvent varier quotidiennement en raison des dépôts de garantie obligatoires à l'égard des transactions en cours et des exigences en matière de prise ferme ou de fonds de roulement. En vue de se conformer à ces exigences, la Société pourrait être tenue de maintenir des liquidités et d'autres actifs liquides disponibles à un niveau suffisant pour satisfaire aux exigences en matière de capital réglementaire, et ne pas pouvoir utiliser ces actifs liquides dans le cadre de ses activités ou à des fins de décaissement. Certaines des filiales sont également assujetties à la réglementation en matière de retrait du capital, y compris le versement de dividendes à la Société. Au cours de l'exercice considéré, il n'y a eu aucun changement notable apporté à la politique de gestion du capital de la Société. Au 31 mars 2024 et pour l'exercice clos à cette date, les filiales de la Société se sont conformées à toutes les exigences minimales en matière de capital réglementaire.

28. Fonds des clients

Au 31 mars 2024, les fonds des clients, qui sont détenus dans des comptes distincts par les activités au Royaume-Uni et en Europe, s'élevaient à 2,503 milliards \$ (1,464 milliard £) (3,280 milliards \$ (1,967 milliard £) au 31 mars 2023). Les fonds des clients comprenaient un montant de 3,049 millions \$ (1,784 million £) (7,121 millions \$ (4,270 millions £) au 31 mars 2023) en trésorerie aux fins du règlement de transactions en cours et des dépôts distincts de 2,497 milliards \$ (1,461 milliard £) (3,272 milliards \$ (1,962 milliard £) au 31 mars 2023) qui sont détenus au nom de clients et qui ne figurent pas dans les états de la situation financière consolidés. Les variations des soldes de règlement sont prises en compte dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

29. Provisions et éventualités

PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite actuelle découlant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources sera requise pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Chaque date de clôture, la Société évalue le caractère approprié de ses provisions existantes et ajuste le montant au besoin. Voici un sommaire des changements survenus au cours des exercices clos les 31 mars 2024 et 2023:

	Provisions pour litiges \$	Provisions pour restructuration \$	Total des provisions \$
Solde au 31 mars 2022	6 647	1 575	8 222
Ajouts	13 363	_	13 363
Utilisées	(1 874)	(51)	(1 925)
Solde au 31 mars 2023	18 136	1 524	19 660
Ajouts	4 832	18 143	22 975
Utilisées	(3 860)	(17 768)	(21 628)
Solde au 31 mars 2024	19 108	1 899	21 007

Engagements, procédures de litige et passif éventuel

Dans le cours normal des activités, la Société est partie à des litiges et, au 31 mars 2024, elle était défenderesse dans diverses poursuites judiciaires. La Société a établi des provisions pour les affaires en litige lorsque les paiements sont probables et peuvent raisonnablement être estimés. Même si l'issue de ces poursuites dépend d'une résolution future, l'évaluation et l'analyse de ces poursuites par la direction indiquent que la résolution ultime probable de ces poursuites, prises isolément ou dans leur ensemble, n'aura pas d'effet important sur la situation financière de la Société.

La Société fait également l'objet de réclamations invoquées ou non dans le cours normal des activités, lesquelles, en date du 31 mars 2024, n'ont pas donné lieu à des poursuites judiciaires. La Société ne peut pas déterminer quelle sera l'incidence de ces réclamations invoquées ou non sur sa situation financière; cependant, elle a comptabilisé une provision si des pertes découlant de ces réclamations invoquées ou non sont considérées comme probables et si de telles pertes peuvent être estimées de façon raisonnable.

La Société est visée par certains litiges et certaines réclamations invoquées ou non en ce qui a trait à certaines filiales de GCGI, à CGGI directement, ou à GCGI ainsi que certaines de ses filiales.

La Société est assujettie à certaines règles, réglementations et autres exigences réglementaires propres aux activités de courtage et, de ce fait, elle exerce ses activités dans un cadre réglementaire régi par des agences et des organismes gouvernementaux. En tant qu'entité réglementée et dans le cours normal des activités, la Société fait l'objet d'examens périodiques par ces agences et organismes. La Société a mis en place des politiques et des procédures conçues dans le but d'assurer le respect de ces règles, réglementations et exigences. Dans l'éventualité où une autorité réglementaire déterminerait que la Société n'a pas suivi ou respecté certaines procédures ou exigences réglementaires, ou que les dossiers et rapports de la Société présentent des lacunes ou tout autre cas de défaillance financière ou de non-conformité, la Société pourrait être d'accord avec l'imposition d'une amende, pénalité ou sanction ou se voir imposer celles-ci par une autorité réglementaire. Si de telles circonstances se produisent, la Société établira une provision pour toute affaire pour laquelle il est probable qu'un paiement pouvant raisonnablement être estimé soit exigé.

En lien avec cette surveillance réglementaire, la Société est partie à une affaire d'application de la loi et à d'éventuelles affaires d'application de la loi découlant d'un examen réglementaire des activités de tenue de marché de gros de la Société aux États-Unis. Bien que la Société s'attende à ce que l'affaire d'application de la loi ou les éventuelles affaires d'application de la loi sous-jacentes soit résolues dans le cours normal des activités, et à ce qu'elles n'aient pas une incidence importante sur sa situation financière ou sur ses résultats d'exploitation, la Société pourrait se voir imposer une pénalité importante et devoir engager des frais supplémentaires liés à ses activités ou elle pourrait être assujettie à d'autres modalités susceptibles d'avoir une incidence négative sur ses activités. Une estimation du règlement de l'affaire a été comptabilisée, fondée sur le jugement de la direction et sur les informations dont dispose la Société. Cependant, puisque l'issue de cette affaire n'est toujours pas connue et que le montant de la perte est incertain, la Société pourrait être tenue d'effectuer un paiement supérieur au montant comptabilisé. Afin d'estimer le montant comptabilisé, la direction s'est reportée à des affaires précédentes d'application de la loi réglées pas d'autres sociétés, tout en reconnaissant que les faits et les circonstances de ces affaires étaient sensiblement différents de ceux de la Société. Puisque l'estimation de la Société repose sur une grande part de jugement en raison de l'état actuel et de la nature continue des examens, la mesure dans laquelle les mesures correctives mises en place par la Société seront prises en compte demeure inconnue, et puisque des faits ou éléments nouveaux pourraient survenir et que ces autres causes ont donné lieu à une vaste gamme de paiements au titre des règlements, il est raisonnablement possible que le règlement réel soit supérieur au montant qui a été estimé et comptabilisé au 31 mars 2024. Par conséquent, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'estimer la différence entre le montant du règlement réel et le montant comptabilisé ni de produire une fourchette d'estimations à cet égard. Des ajustements seront comptabilisés au cours des périodes subséquentes si de nouvelles informations pouvant changer le montant estimé deviennent disponibles.

La Société fournit des services de consultation financière et en matière de prise ferme, ainsi que d'autres services à des émetteurs de secteurs nouveaux et émergents, dont le secteur américain du cannabis, et négocie leurs titres. Les activités de ces secteurs, y compris le secteur américain du cannabis, ne disposent généralement pas d'un historique de résultats d'exploitation positifs. Outre les incertitudes économiques associées aux nouveaux secteurs, aux nouvelles activités et aux nouveaux émetteurs, les lois applicables à ces secteurs ou activités, en particulier le secteur américain du cannabis et les activités des émetteurs de ce secteur, et l'incidence de ces lois et de leur mise en œuvre sont indéterminées, contradictoires et incertaines. En ce qui concerne le secteur américain du cannabis, le cannabis demeure une substance réglementée en vertu de la United States Controlled Substances Act et, par conséquent, il y a un risque que certains émetteurs, bien qu'ils se conforment aux lois étatiques applicables, puissent faire l'objet de poursuites en vertu de la loi fédérale. Par conséquent, la Société a adopté des directives et des procédures raisonnablement conçues pour assurer la conformité à la United States Currency and Foreign Transactions Reporting Act of 1970 (« Bank Secrecy Act ») et aux indications publiées par le Financial Crimes Enforcement Network du département du Trésor américain, FIN-2014-G001 (les « indications du FinCEN ») portant sur la prestation de services financiers aux entreprises du secteur de la marijuana aux États-Unis (telles qu'elles sont désignées dans les indications du FinCEN).

Bien que la Société prenne des mesures pour identifier les risques associés aux secteurs émergents, y compris le secteur américain du cannabis, et qu'elle offre uniquement des services aux émetteurs une fois qu'elle a déterminé que le risque posé à la Société est négligeable ou qu'il est peu probable que le risque entraîne des conséquences défavorables importantes pour la Société, il y a un risque que la Société fasse l'objet de poursuites intentées par des tiers qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits des activités ordinaires, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société de même que sur sa réputation, et ce, même si l'issue des telles procédures s'avérait favorable pour la Société. La Société a déterminé que ces procédures sont peu probables et, par conséquent, n'a pas comptabilisé de provision à cet effet.

Les risques associés aux secteurs émergents, comme ceux du cannabis comprennent également le risque d'insolvabilité des entités émettrices et l'incapacité subséquente pour ces entités de s'acquitter de leurs obligations d'indemnisation envers la Société. Par conséquent, si la Société subit une perte, la Société pourrait être incapable de récupérer les montants liés à des demandes d'indemnisation.

30. Événements postérieurs à la date de clôture

i. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le 8 avril 2024, la Société a conclu une entente visant l'acquisition d'Intelligent Capital, une société de planification financière agréée établie à Glasgow, en Écosse, par l'intermédiaire de sa division de Gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne. Intelligent Capital exercera ses activités au sein d'Adam & Company, soit la division opérationnelle écossaise de CGWM UK. La Société examine actuellement la répartition du prix d'acquisition.

Le 31 mai 2024, la Société a annoncé avoir conclu une convention d'achat d'actions visant l'acquisition de Cantab Asset Management Ltd., par l'intermédiaire de sa division de Gestion de patrimoine au Royaume-Uni et dans les dépendances de la Couronne. L'acquisition devrait être réalisée au cours du trimestre prenant fin le 30 septembre 2024.

ii. DIVIDENDES

Le 5 juin 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende de 0,085 \$ par action ordinaire payable le 2 juillet 2024 aux actionnaires inscrits le 21 juin 2024 (note 23).

Le 5 juin 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,25175 \$ par action privilégiée de série A payable le 2 juillet 2024 aux porteurs d'actions privilégiées de série A inscrits le 21 juin 2024 (note 23).

Le 5 juin 2024, le conseil d'administration a approuvé un dividende en espèces de 0,42731 \$ par action privilégiée de série C payable le 2 juillet 2024 aux porteurs d'actions privilégiées de série C inscrits le 21 juin 2024 (note 23).

III. PRÊTS ACCORDÉS À DES MEMBRES DU PERSONNEL

Il est attendu que certains membres de la haute direction et cadres générateurs de revenus (appelés aux présentes les participants) concluront des conventions de prêt (« prêts-achats ») avec des filiales de la Société (collectivement, « Groupe CG ») et des conventions de souscription avec la société en commandite en vue de souscrire pour environ 80 millions \$ de parts de société en commandite (« parts de SEC ») de la société en commandite. Le montant en capital total de 80 millions \$ devrait être prêté par Groupe CG aux participants aux termes des prêts-achats avant la clôture du premier trimestre de l'exercice 2025. Les prêts-achats portent intérêt et ont une durée maximale de sept ans et sont garantis par la mise en gage des parts de SEC. La société en commandite utilisera le produit tiré de la souscription des parts de SEC pour rembourser le montant en capital impayé à la Société aux termes des prêts-achats.